

SEANCE PUBLIQUE
OPENBARE ZITTING

1. Validation des élections communales du 14 octobre 2018 - Communication.
Geldigverklaring van de gemeenteraadsverkiezingen van 14 oktober 2018 - Mededeling.

M. le Secrétaire communal :

Bonsoir Mesdames et Messieurs.

Bienvenue à l'installation du Conseil communal de la commune de Molenbeek-Saint-Jean.

Goede avond Dames en Heren.

Welkom op de installatiezitting van de Gemeenteraad van Sint-Jans-Molenbeek.

Ik ga lezing doen van een aantal teksten om de Gemeenteraadszitting in te leiden.

Je vais vous faire lecture d'un certain nombre de textes pour permettre l'installation du Conseil communal.

« En sa séance du 26 novembre 2018, le Collège juridictionnel de la Région de Bruxelles-Capitale a, pour ce qui concerne la commune de Molenbeek-Saint-Jean, constaté que les élections qui s'y sont déroulées le 14 octobre 2018 n'avaient fait l'objet d'aucune réclamation. Il a examiné les observations formulées dans le procès-verbal du bureau de vote principal et dans les procès-verbaux des bureaux de votes, ainsi que le rapport du Collège d'experts établi sur le fondement de l'ordonnance du 12 juillet 2012 organisant le vote électronique pour les élections communales. Le Collège juridictionnel considère qu'il n'y a pas lieu de prendre de décision sur la base de l'article 75, §2, du Code électoral communal bruxellois.

En conséquence, en application de l'article 75, §2, alinéa 3, le résultat de l'élection du Conseil communal, tel qu'il a été proclamé par le bureau de vote principal, devient définitif le 28 novembre 2018. »

« In haar zitting van 26 november 2018 heeft het Rechtscollege van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, voor wat betreft de gemeente Sint-Jans-Molenbeek, vastgesteld dat de verkiezingen die hebben plaatsgevonden op 14 oktober 2018 niet het voorwerp hebben uitgemaakt van een bezwaar. Het Rechtscollege heeft de vaststellingen geformuleerd in het proces-verbaal van het hoofdbureau en in de processen-verbaal van de stembureaus alsook in het verslag van het College van Deskundigen opgesteld op basis van de ordonnantie van 12 juli 2012 tot organisatie van de elektronische stemming voor de gemeenteraadsverkiezingen.

Het Rechtscollege neemt aan dat het niet nodig is een beslissing te nemen op basis van artikel 75, §2, van het Brussels Gemeentelijk Kieswetboek. Dienvolgens, in uitvoering van artikel 75, §2, derde lid, wordt het resultaat van de verkiezing van de gemeenteraad, zoals afgekondigd door het hoofdbureau, definitief op 28 november 2018. »

2. Lecture du procès-verbal de la prestation de serment de Madame la Bourgmestre. Lezing van het proces-verbaal van de eedaflegging van Mevrouw de Burgemeester.

M. le Secrétaire communal :

Je vous donne maintenant lecture du procès-verbal de la prestation de serment de Madame la Bourgmestre.

Ik geef nu lezing van het proces-verbaal van de eedaflegging van Mevrouw de Burgemeester.

« Vu la Nouvelle Loi communale, notamment l'article 80, al. 4, modifié par l'ordonnance du 18 juillet 2002;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 18 juillet 2000 portant règlement de son fonctionnement et réglant la signature des actes du Gouvernement, l'article 5, 25°, tel qu'inséré par l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 19 octobre 2006;

Vu l'arrêté ministériel du 26 novembre 2018 portant nomination de Madame Catherine MOUREAUX en tant que Bourgmestre de la commune de Molenbeek-Saint-Jean;

En date du 26 novembre 2018, Madame Catherine MOUREAUX a prêté entre les mains de Monsieur Rudi VERVOORT, Ministre-Président de la Région de Bruxelles-Capitale le serment conforme à la formule légale :

Je cite :

*« Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge ».
s/ Rudi VERVOORT»*

« Gelet op de Nieuwe Gemeentewet, namelijk het artikel 80, vierde lid, gewijzigd bij ordonnantie van 18 juli 2002;

Gelet op het besluit van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering van 18 juli 2000 tot regeling van haar werkwijze en tot regeling van de ondertekening van de akten van de Regering, artikel 5, 25°, zoals ingevoerd bij besluit van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering van 19 oktober 2006;

Gelet op het ministerieel besluit van 26 november 2018 houdende benoeming van mevrouw Catherine MOUREAUX als burgemeester van de gemeente Sint-Jans-Molenbeek;

Op datum van 26 november 2018, legde mevrouw Catherine MOUREAUX de eed af voor dhr. Rudi VERVOORT, Minister-President van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest overeenkomstig de wettelijke formule :

Ik citeer :

*« Ik zweer getrouwheid aan de Koning, gehoorzaamheid aan de grondwet en aan de wetten van het Belgisch Volk »
get./Rudi VERVOORT».*

3. Prestation de serment des Conseillers communaux. Eedaflegging van de Gemeenteraadsleden.

M. le Secrétaire communal :

Nous allons passer maintenant à la prestation de serment des Conseillers communaux.

We gaan nu overgaan tot de eedaflegging van de Gemeenteraadsleden.

Les élections communales du 14 octobre 2018 ayant été validées, ont été élus conseillers :

Daar de gemeenteraadsverkiezingen van 14 oktober 2018 geldig verklaard werden, zijn als raadsleden verkozen :

Liste 1- Lijst 1 - CDH-CD&V+

El Khannouss Ahmed
Gilles-Goris Ann
Ouassari Hassan

Liste 2 - Lijst 2 - ECOLO SAMEN

Turine Sarah
Maouane Rajae
Majoros Karim

Liste 4 - Lijst 4 - DéFI

Vossaert Michaël

Liste 5 - Lijst 5 - PS sp.a

Moureaux Catherine
Ikazban Jamal
Gjanaj Amet
Daif Mohamed
Azaoum Jamel
Achaoui Abdellah
Raiss Saliha
Akki Yassine
Van Damme Jef
Ouberri Houria
Mahdaoui Rachid
Boufraquech Khalil
Agiç Leila
Daoudi Aicha
Dekens Tania
Chakir Hicham
Piquard Paulette

Liste 8 - Lijst 8 - N-VA

Mutambayi Laurent

Liste 9 - Lijst 9 - PTB*PVDA

De Block Dirk
Addi Hind
El Bouazzati Mohamed
El Bouzidi Mohamed
Vancauwenberge Luc
Akrouh Mohamed Amine
Vandenbempt Joke

Liste 12 - Lijst 12 - LISTE BOURGMESTRE (LB)

Schepmans Françoise
Mahy Olivier
Van Leeckwyck Georges
Zamouri Khadija
Duquesne Pascal
Liekendael Carine
Bastin Dina
Papadiz Leonidas
Eylenbosch Michel
Evraud Danielle
Taelemans Théophile
Dailly Thierry
Garcia-Fernandez Maria

Les conseillers élus qui ne se sont pas désistés sont invités à prêter le serment suivant entre les mains de Madame Catherine MOUREAUX, Bourgmestre :

De verkozen raadsleden die zich niet hebben teruggetrokken worden verzocht de eed af te leggen in handen van Mevrouw Catherine MOUREAUX, Burgemeester in openbare vergadering:

Les conseillers sont appelés d'après l'ordre de préséance. De gemeenteraadsleden worden opgeroepen volgens de rangorde

Madame Françoise Schepmans :

“JE JURE FIDELITE AU ROI, OBEISSANCE A LA CONSTITUTION ET AUX LOIS DU PEUPLE BELGE. »

« IK ZWEER GETROUWHEID AAN DE KONING, GEHOORZAAMHEID AAN DE GRONDWET EN AAN DE WETTEN VAN HET BELGISCH VOLK.”

Monsieur Jamal Ikazban :

“JE JURE FIDELITE AU ROI, OBEISSANCE A LA CONSTITUTION ET AUX LOIS DU PEUPLE BELGE. »

« IK ZWEER GETROUWHEID AAN DE KONING, GEHOORZAAMHEID AAN DE GRONDWET EN AAN DE WETTEN VAN HET BELGISCH VOLK.”

Monsieur Abdellah Achaoui :

“JE JURE FIDELITE AU ROI, OBEISSANCE A LA CONSTITUTION ET AUX LOIS DU PEUPLE BELGE. »

« IK ZWEER GETROUWHEID AAN DE KONING, GEHOORZAAMHEID AAN DE GRONDWET EN AAN DE WETTEN VAN HET BELGISCH VOLK.”

Madame Houria Ouberri :

“JE JURE FIDELITE AU ROI, OBEISSANCE A LA CONSTITUTION ET AUX LOIS DU PEUPLE BELGE. »

« IK ZWEER GETROUWHEID AAN DE KONING, GEHOORZAAMHEID AAN DE GRONDWET EN AAN DE WETTEN VAN HET BELGISCH VOLK.”

Madame Paulette Piquard :

“JE JURE FIDELITE AU ROI, OBEISSANCE A LA CONSTITUTION ET AUX LOIS DU PEUPLE BELGE. »

« IK ZWEER GETROUWHEID AAN DE KONING, GEHOORZAAMHEID AAN DE GRONDWET EN AAN DE WETTEN VAN HET BELGISCH VOLK.»

Monsieur Olivier Mahy :

“JE JURE FIDELITE AU ROI, OBEISSANCE A LA CONSTITUTION ET AUX LOIS DU PEUPLE BELGE. »

« IK ZWEER GETROUWHEID AAN DE KONING, GEHOORZAAMHEID AAN DE GRONDWET EN AAN DE WETTEN VAN HET BELGISCH VOLK.»

Madame Sarah Turine :

“JE JURE FIDELITE AU ROI, OBEISSANCE A LA CONSTITUTION ET AUX LOIS DU PEUPLE BELGE. »

« IK ZWEER GETROUWHEID AAN DE KONING, GEHOORZAAMHEID AAN DE GRONDWET EN AAN DE WETTEN VAN HET BELGISCH VOLK.»

Monsieur Ahmed El Khannouss :

“JE JURE FIDELITE AU ROI, OBEISSANCE A LA CONSTITUTION ET AUX LOIS DU PEUPLE BELGE. »

« IK ZWEER GETROUWHEID AAN DE KONING, GEHOORZAAMHEID AAN DE GRONDWET EN AAN DE WETTEN VAN HET BELGISCH VOLK.»

Monsieur Amet Gjanaj :

“JE JURE FIDELITE AU ROI, OBEISSANCE A LA CONSTITUTION ET AUX LOIS DU PEUPLE BELGE. »

« IK ZWEER GETROUWHEID AAN DE KONING, GEHOORZAAMHEID AAN DE GRONDWET EN AAN DE WETTEN VAN HET BELGISCH VOLK.»

Monsieur Jamel Azaoum :

“JE JURE FIDELITE AU ROI, OBEISSANCE A LA CONSTITUTION ET AUX LOIS DU PEUPLE BELGE. »

« IK ZWEER GETROUWHEID AAN DE KONING, GEHOORZAAMHEID AAN DE GRONDWET EN AAN DE WETTEN VAN HET BELGISCH VOLK.»

De Heer Jef Van Damme :

« IK ZWEER GETROUWHEID AAN DE KONING, GEHOORZAAMHEID AAN DE GRONDWET EN AAN DE WETTEN VAN HET BELGISCH VOLK.»

“JE JURE FIDELITE AU ROI, OBEISSANCE A LA CONSTITUTION ET AUX LOIS DU PEUPLE BELGE. »

Madame Dina Bastin :

“JE JURE FIDELITE AU ROI, OBEISSANCE A LA CONSTITUTION ET AUX LOIS DU PEUPLE BELGE. »

« IK ZWEER GETROUWHEID AAN DE KONING, GEHOORZAAMHEID AAN DE GRONDWET EN AAN DE WETTEN VAN HET BELGISCH VOLK.»

Monsieur Michel Eylenbosch :

“JE JURE FIDELITE AU ROI, OBEISSANCE A LA CONSTITUTION ET AUX LOIS DU PEUPLE BELGE. »

« IK ZWEER GETROUWHEID AAN DE KONING, GEHOORZAAMHEID AAN DE GRONDWET EN AAN DE WETTEN VAN HET BELGISCH VOLK.»

Madame Danielle Evraud :

“JE JURE FIDELITE AU ROI, OBEISSANCE A LA CONSTITUTION ET AUX LOIS DU PEUPLE BELGE. »

« IK ZWEER GETROUWHEID AAN DE KONING, GEHOORZAAMHEID AAN DE GRONDWET EN AAN DE WETTEN VAN HET BELGISCH VOLK.»

Monsieur Dirk De Block :

« IK ZWEER GETROUWHEID AAN DE KONING, GEHOORZAAMHEID AAN DE GRONDWET EN AAN DE WETTEN VAN HET BELGISCH VOLK.»

“JE JURE FIDELITE AU ROI, OBEISSANCE A LA CONSTITUTION ET AUX LOIS DU PEUPLE BELGE. »

Monsieur Michaël Vossaert :

“JE JURE FIDELITE AU ROI, OBEISSANCE A LA CONSTITUTION ET AUX LOIS DU PEUPLE BELGE. »

« IK ZWEER GETROUWHEID AAN DE KONING, GEHOORZAAMHEID AAN DE GRONDWET EN AAN DE WETTEN VAN HET BELGISCH VOLK.»

Madame Ann Gilles-Goris :

“JE JURE FIDELITE AU ROI, OBEISSANCE A LA CONSTITUTION ET AUX LOIS DU PEUPLE BELGE. »

« IK ZWEER GETROUWHEID AAN DE KONING, GEHOORZAAMHEID AAN DE GRONDWET EN AAN DE WETTEN VAN HET BELGISCH VOLK.»

Mevrouw Tania Dekens :

« IK ZWEER GETROUWHEID AAN DE KONING, GEHOORZAAMHEID AAN DE GRONDWET EN AAN DE WETTEN VAN HET BELGISCH VOLK.»

“JE JURE FIDELITE AU ROI, OBEISSANCE A LA CONSTITUTION ET AUX LOIS DU PEUPLE BELGE. »

Monsieur Georges Van Leeckwyck :

“JE JURE FIDELITE AU ROI, OBEISSANCE A LA CONSTITUTION ET AUX LOIS DU PEUPLE BELGE. »

« IK ZWEER GETROUWHEID AAN DE KONING, GEHOORZAAMHEID AAN DE GRONDWET EN AAN DE WETTEN VAN HET BELGISCH VOLK.»

Monsieur Leonidas Papadiz :

“JE JURE FIDELITE AU ROI, OBEISSANCE A LA CONSTITUTION ET AUX LOIS DU PEUPLE BELGE. »

« IK ZWEER GETROUWHEID AAN DE KONING, GEHOORZAAMHEID AAN DE GRONDWET EN AAN DE WETTEN VAN HET BELGISCH VOLK.»

Monsieur Karim Majoros :

“JE JURE FIDELITE AU ROI, OBEISSANCE A LA CONSTITUTION ET AUX LOIS DU PEUPLE BELGE. »

« IK ZWEER GETROUWHEID AAN DE KONING, GEHOORZAAMHEID AAN DE GRONDWET EN AAN DE WETTEN VAN HET BELGISCH VOLK.»

Monsieur Hassan Ouassari :

“JE JURE FIDELITE AU ROI, OBEISSANCE A LA CONSTITUTION ET AUX LOIS DU PEUPLE BELGE. »

« IK ZWEER GETROUWHEID AAN DE KONING, GEHOORZAAMHEID AAN DE GRONDWET EN AAN DE WETTEN VAN HET BELGISCH VOLK.»

Monsieur Hicham Chakir :

“JE JURE FIDELITE AU ROI, OBEISSANCE A LA CONSTITUTION ET AUX LOIS DU PEUPLE BELGE. »

« IK ZWEER GETROUWHEID AAN DE KONING, GEHOORZAAMHEID AAN DE GRONDWET EN AAN DE WETTEN VAN HET BELGISCH VOLK.»

Madame Carine Liekendael :

“JE JURE FIDELITE AU ROI, OBEISSANCE A LA CONSTITUTION ET AUX LOIS DU PEUPLE BELGE. »

« IK ZWEER GETROUWHEID AAN DE KONING, GEHOORZAAMHEID AAN DE GRONDWET EN AAN DE WETTEN VAN HET BELGISCH VOLK.»

Madame Hind Addi :

“JE JURE FIDELITE AU ROI, OBEISSANCE A LA CONSTITUTION ET AUX LOIS DU PEUPLE BELGE. »

« IK ZWEER GETROUWHEID AAN DE KONING, GEHOORZAAMHEID AAN DE GRONDWET EN AAN DE WETTEN VAN HET BELGISCH VOLK.»

Monsieur Mohamed Daif :

“JE JURE FIDELITE AU ROI, OBEISSANCE A LA CONSTITUTION ET AUX LOIS DU PEUPLE BELGE. »

« IK ZWEER GETROUWHEID AAN DE KONING, GEHOORZAAMHEID AAN DE GRONDWET EN AAN DE WETTEN VAN HET BELGISCH VOLK.»

Madame Saliha Raiss :

« IK ZWEER GETROUWHEID AAN DE KONING, GEHOORZAAMHEID AAN DE GRONDWET EN AAN DE WETTEN VAN HET BELGISCH VOLK.»

“JE JURE FIDELITE AU ROI, OBEISSANCE A LA CONSTITUTION ET AUX LOIS DU PEUPLE BELGE. »

Monsieur Yassine Akki :

“JE JURE FIDELITE AU ROI, OBEISSANCE A LA CONSTITUTION ET AUX LOIS DU PEUPLE BELGE. »

« IK ZWEER GETROUWHEID AAN DE KONING, GEHOORZAAMHEID AAN DE GRONDWET EN AAN DE WETTEN VAN HET BELGISCH VOLK.»

Monsieur Mohamed El Bouazzati :

“JE JURE FIDELITE AU ROI, OBEISSANCE A LA CONSTITUTION ET AUX LOIS DU PEUPLE BELGE. »

« IK ZWEER GETROUWHEID AAN DE KONING, GEHOORZAAMHEID AAN DE GRONDWET EN AAN DE WETTEN VAN HET BELGISCH VOLK.»

Monsieur Rachid Mahdaoui :

“JE JURE FIDELITE AU ROI, OBEISSANCE A LA CONSTITUTION ET AUX LOIS DU PEUPLE BELGE. »

« IK ZWEER GETROUWHEID AAN DE KONING, GEHOORZAAMHEID AAN DE GRONDWET EN AAN DE WETTEN VAN HET BELGISCH VOLK.»

Monsieur Khalil Boufraquech :

“JE JURE FIDELITE AU ROI, OBEISSANCE A LA CONSTITUTION ET AUX LOIS DU PEUPLE BELGE. »

« IK ZWEER GETROUWHEID AAN DE KONING, GEHOORZAAMHEID AAN DE GRONDWET EN AAN DE WETTEN VAN HET BELGISCH VOLK.»

Madame Leila Agic :

“JE JURE FIDELITE AU ROI, OBEISSANCE A LA CONSTITUTION ET AUX LOIS DU PEUPLE BELGE. »

« IK ZWEER GETROUWHEID AAN DE KONING, GEHOORZAAMHEID AAN DE GRONDWET EN AAN DE WETTEN VAN HET BELGISCH VOLK.»

Monsieur Mohammed El Bouzidi :

“JE JURE FIDELITE AU ROI, OBEISSANCE A LA CONSTITUTION ET AUX LOIS DU PEUPLE BELGE. »

« IK ZWEER GETROUWHEID AAN DE KONING, GEHOORZAAMHEID AAN DE GRONDWET EN AAN DE WETTEN VAN HET BELGISCH VOLK.»

Monsieur Luc Van Cauwenberge :

« IK ZWEER GETROUWHEID AAN DE KONING, GEHOORZAAMHEID AAN DE GRONDWET EN AAN DE WETTEN VAN HET BELGISCH VOLK.»

“JE JURE FIDELITE AU ROI, OBEISSANCE A LA CONSTITUTION ET AUX LOIS DU PEUPLE BELGE. »

De Heer Laurent Mutambayi :

« IK ZWEER GETROUWHEID AAN DE KONING, GEHOORZAAMHEID AAN DE GRONDWET EN AAN DE WETTEN VAN HET BELGISCH VOLK.»

“JE JURE FIDELITE AU ROI, OBEISSANCE A LA CONSTITUTION ET AUX LOIS DU PEUPLE BELGE. »

Monsieur Mohamed Amine Akrouh :

“JE JURE FIDELITE AU ROI, OBEISSANCE A LA CONSTITUTION ET AUX LOIS DU PEUPLE BELGE. »

« IK ZWEER GETROUWHEID AAN DE KONING, GEHOORZAAMHEID AAN DE GRONDWET EN AAN DE WETTEN VAN HET BELGISCH VOLK.»

Mevrouw Joke Vandenbempt

« IK ZWEER GETROUWHEID AAN DE KONING, GEHOORZAAMHEID AAN DE GRONDWET EN AAN DE WETTEN VAN HET BELGISCH VOLK.»

“JE JURE FIDELITE AU ROI, OBEISSANCE A LA CONSTITUTION ET AUX LOIS DU PEUPLE BELGE. »

Mevrouw Khadija Zamouri :

« IK ZWEER GETROUWHEID AAN DE KONING, GEHOORZAAMHEID AAN DE GRONDWET EN AAN DE WETTEN VAN HET BELGISCH VOLK.”

“JE JURE FIDELITE AU ROI, OBEISSANCE A LA CONSTITUTION ET AUX LOIS DU PEUPLE BELGE. »

Monsieur Pascal Duquesne :

“JE JURE FIDELITE AU ROI, OBEISSANCE A LA CONSTITUTION ET AUX LOIS DU PEUPLE BELGE. »

« IK ZWEER GETROUWHEID AAN DE KONING, GEHOORZAAMHEID AAN DE GRONDWET EN AAN DE WETTEN VAN HET BELGISCH VOLK.”

Madame Rajae Maouane :

“JE JURE FIDELITE AU ROI, OBEISSANCE A LA CONSTITUTION ET AUX LOIS DU PEUPLE BELGE. »

« IK ZWEER GETROUWHEID AAN DE KONING, GEHOORZAAMHEID AAN DE GRONDWET EN AAN DE WETTEN VAN HET BELGISCH VOLK.”

Monsieur Théophile Taelemans :

“JE JURE FIDELITE AU ROI, OBEISSANCE A LA CONSTITUTION ET AUX LOIS DU PEUPLE BELGE. »

« IK ZWEER GETROUWHEID AAN DE KONING, GEHOORZAAMHEID AAN DE GRONDWET EN AAN DE WETTEN VAN HET BELGISCH VOLK.”

Madame Maria Garcia-Fernandez :

“JE JURE FIDELITE AU ROI, OBEISSANCE A LA CONSTITUTION ET AUX LOIS DU PEUPLE BELGE. »

« IK ZWEER GETROUWHEID AAN DE KONING, GEHOORZAAMHEID AAN DE GRONDWET EN AAN DE WETTEN VAN HET BELGISCH VOLK.”

Tous les élus titulaires réunissent les conditions d'éligibilité prescrites par l'article 65 du code électoral communal bruxellois et ils ne se trouvent dans aucun cas d'incapacité, d'incompatibilité ou de parenté prévus par les articles 71 à 76 de la Nouvelle Loi communale.

Alle verkozen titularissen voldoen aan de in het artikel 65 van de Brusselse gemeentelijke kieswet opgelegde verkiesbaarheidsvoorwaarden en bevinden zich niet in een van de gevallen van onbekwaamheid, van onverenigbaarheid of verwantschap voorzien in de artikels 71 tot 76 van de Nieuwe Gemeentewet.

Vu les désistements envoyés par écrit avant le 5 décembre 2018 au Secrétaire communal des personnes suivantes :

Gezien de schriftelijke afstanden verstuurd voor 5 december 2018 naar de Gemeentesecretaris door de volgende personen :

- Madame Aicha DAOUDI, 14ième élue de la liste 5 - PS sp.a
- Monsieur Thierry DAILLY, 12ième élu de la liste 12 - LISTE BOUGMESTRE (LB)
- Monsieur Mohamed EL BACHIRI, 1er suppléant de la liste 12 - LISTE BOUGMESTRE (LB)

- Madame Laurie PALANGA, 2^{ième} suppléante de la liste 12 - LISTE BOUGMESTRE (LB)
- Monsieur Jan GYPERS, 3^{ième} suppléant de la liste 12 - LISTE BOUGMESTRE (LB)
- Madame Nadine EEMAN, 4^{ième} suppléante de la liste 12 - LISTE BOUGMESTRE (LB)

Sont dès lors appelés à siéger au Conseil communal :
 Worden dus opgeroepen te zetelen in de Gemeenteraad :

- Madame Laetitia KALIMBIRIRO, 1^{ière} suppléante de la liste 5 - PS sp.a
- Monsieur Didier MILIS, 5^{ième} suppléant de la liste 12 - LISTE BOUGMESTRE (LB)

Madame Laetitia KALIMBIRIRO et Monsieur Didier MILIS réunissent les conditions d'éligibilité prescrites par l'article 65 du code électoral communal bruxellois et ils ne se trouvent dans aucun cas d'incapacité, d'incompatibilité ou de parenté prévus par les articles 71 à 76 de la Nouvelle Loi communale.

Mevrouw Laetitia KALIMBIRIRO en Mijnheer Didier MILIS voldoen aan de in het artikel 65 van de Brusselse gemeentelijke kieswet opgelegde verkiesbaarheidsvoorwaarden en bevinden zich niet in een van de gevallen van onbekwaamheid, van onverenigbaarheid of verwantschap voorzien in de artikels 71 tot 76 van de Nieuwe Gemeentewet.

Madame Laetitia KALIMBIRIRO et Monsieur Didier MILIS sont invités à prêter serment entre les mains de Madame Catherine MOUREAUX, Bourgmestre en séance publique :

Mevrouw Laetitia KALIMBIRIRO en Mijnheer Didier MILIS worden verzocht de eed af te leggen in handen van Mevrouw Catherine Moureaux, Burgemeester in openbare vergadering

Madame Laetitia KALIMBIRIRO :

“JE JURE FIDELITE AU ROI, OBEISSANCE A LA CONSTITUTION ET AUX LOIS DU PEUPLE BELGE. »

« IK ZWEER GETROUWHEID AAN DE KONING, GEHOORZAAMHEID AAN DE GRONDWET EN AAN DE WETTEN VAN HET BELGISCH VOLK. »

Monsieur Didier Milis :

“JE JURE FIDELITE AU ROI, OBEISSANCE A LA CONSTITUTION ET AUX LOIS DU PEUPLE BELGE. »

« IK ZWEER GETROUWHEID AAN DE KONING, GEHOORZAAMHEID AAN DE GRONDWET EN AAN DE WETTEN VAN HET BELGISCH VOLK. »

En conséquence, il leur est donné acte de leur prestation de serment et ils sont déclarés installés. Dienovereenkomstig wordt hen akte gegeven van hun eedaflegging en zij worden geïnstalleerd verklaard.

**4. Etablissement du tableau de préséance des Conseillers communaux.
Opmaken van de ranglijst van de Gemeenteraadsleden.**

M. le Secrétaire communal :

Je donne la parole à Madame la Présidente.

Mme la Présidente, Catherine Moureaux :

Il me revient donc, à l'issue de l'installation, d'établir le tableau de préséance des membres du Conseil communal. Je vais lire les membres dans l'ordre de préséance.

1	Françoise	Schepmans
2	Jamal	Ikazban
3	Abdellah	Achaoui
4	Houria	Ouberri
5	Paulette	Piquard
6	Olivier	Mahy
7	Sarah	Turine
8	Ahmed	El Khannouss
9	Amet	Gjanaj
10	Jamel	Azaoum
11	Jef	Van Damme
12	Dina	Bastin
13	Michel	Eylenbosch
14	Danielle	Evraud
15	Dirk	De Block
16	Michaël	Vossaert
17	Ann	Gilles-Goris
18	Tania	Dekens
19	Georges	Van Leeckwyck
20	Leonidas	Papadiz
21	Karim	Majoros
22	Hassan	Ouassari
23	Hicham	Chakir
24	Carine	Liekendael
25	Hind	Addi
26	Mohamed	Daif
27	Saliha	Raiss
28	Yassine	Akki
29	Mohamed	El Bouazzati
30	Rachid	Mahdaoui
31	Khalil	Boufraquech
32	Leila	Agic
33	Mohammed	El Bouzidi
34	Luc	Vancauwenberge
35	Laurent	Mutambayi
36	Laetitia	Kalimbiriro
37	Mohamed Amine	Akrouh
38	Joke	Vandenbempt
39	Khadija	Zamouri
40	Pascal	Duquesne

41	Rajae	Maouane
42	Théophile	Taelemans
43	Maria	Garcia-Fernandez
44	Didier	Milis

5. Etablissement du tableau de préséance des Conseillers communaux suppléants. Opmaken van de ranglijst van de Gemeenteraadsleden - Opvolgers.

M. le Secrétaire communal :

Suit le tableau de préséance des membres suppléants. Je ne vais pas tout vous lire. Tout ça est établi en fonction des résultats de l'élection.

6. Candidatures pour l'élection des échevins - Communication du procès-verbal de dépôt et de recevabilité des actes de candidature écrite aux mandats d'échevins. Kandidaturen voor de verkiezing van de schepenen - Mededeling van het proces-verbaal van neerlegging en ontvankelijkheid van de schriftelijke kandidatuurakten tot de mandaten van schepenen.

M. le Secrétaire communal :

Je vous lis donc le PV établi par Madame la Bourgmestre à l'issu du dépôt des listes de candidats:

Ik lees U dus het PV opgesteld naar aanleiding van het indienen van de kandidaturen en opgesteld door mevrouw de Burgemeester:

J'ai reçu dans les délais légaux, par l'intermédiaire de Monsieur le Secrétaire communal, les candidatures écrites suivantes:

Ik heb, binnen de wettelijk opgelegde termijn, de volgende geschreven kandidaturen ontvangen van de Heer Gemeentesecretaris:

pour le mandat de première Echevine :	Madame/Mevrouw Françoise SCHEPMANS
pour le mandat de deuxième Echevin :	Monsieur/Mijnheer Abdellah ACHAOUI
pour le mandat de troisième Echevin :	Monsieur/Mijnheer Amet GJANAJ
pour le mandat de quatrième Echevin :	Monsieur/Mijnheer Jef VAN DAMME
pour le mandat de cinquième Echevin :	Monsieur/Mijnheer Olivier MAHY
pour le mandat de sixième Echevine :	Madame/Mevrouw Houria OUBERRI
pour le mandat de septième Echevine :	Madame/Mevrouw Khadija ZAMOURI
pour le mandat de huitième Echevin :	Monsieur/Mijnheer Jamel AZAOUM
pour le mandat de neuvième Echevin :	Monsieur/Mijnheer Georges VAN LEECKWYCK

Préalablement à l'examen de la recevabilité des candidatures écrites, il a été procédé à la recherche des signatures annulables : aucun élu conseiller communal titulaire, n'ayant signé plus d'un acte de présentation pour le même mandat d'échevin, aucune signature ne doit être réputée nulle.

Voorafgaand aan het ontvankelijkheidsonderzoek van de geschreven kandidaturen, werd overgegaan tot het opsporen van nietig verklaarbare handtekeningen : daar geen enkel effectief gemeenteraadslid meer dan één voorstellingsakte ondertekend voor hetzelfde schepenenmandaat, moet er geen enkele handtekening nietig verklaard worden.

Les actes de présentation écrits mentionnent bien le mandat pour lequel le candidat est proposé.

De schriftelijke voordrachtakten vermelden duidelijk het mandaat waarvoor de kandidaat voorgesteld wordt.

Chaque acte de présentation est signé par une majorité au moins des élus de la même liste que le candidat échevin au mandat considéré et par au moins une majorité des conseillers communaux élus.

Iedere voordrachtakte is getekend door minstens een meerderheid van de verkozenen van dezelfde kieslijst als de kandidaat-schepen voor het beschouwde mandaat en minstens door een meerderheid van de verkozene gemeenteraadsleden.

En conséquence de ce qui précède, les actes de présentation écrits ci-joints sont recevables.

Ingevolge van wat vooraf gaat, zijn de hierbijgevoegde schriftelijke voordrachtakten ontvankelijk.

Les candidatures présentées suffisent à constituer entièrement le Collège échevinal et, par conséquent, les votes pour l'élection des échevins devront d'abord porter, exclusivement, sur lesdites candidatures écrites.

Le présent procès-verbal et les actes de présentation écrits seront portés à la connaissance du Conseil communal lors de la séance du 5 décembre 2018 à l'ordre du jour duquel figure l'installation du nouveau conseil communal et l'élection des échevins.

De voorgestelde kandidaturen volstaan om het Schepencollege volledig samen te stellen en bijgevolg, moeten de stemmingen voor de verkiezing van de schepenen eerst uitsluitend betrekking hebben op de genoemde schriftelijke kandidaturen.

Het huidig proces-verbaal en de schriftelijke voordrachtakten zullen ter kennis gebracht worden van de gemeenteraad in zijn zitting van 5 december 2018 met op de dagorde de installatie van de nieuwe gemeenteraad en de verkiezing van de schepenen.

7. Election et prestation de serment des échevins. Verkiezing en eedaflegging van de Schepenen.

M. le Secrétaire communal :

Je donne la parole à Madame la Présidente :

Mme la Présidente :

Il s'agit d'un vote qui va se faire de manière secrète, dans les isoieurs qui sont ici. Alors, les deux élus les plus jeunes, c'est-à-dire Leila Agic et Mohamed Amine Akrouh vont m'assister dans le travail de dépouillement. Les bulletins de vote sont comptés. Ils sont au nombre de 45. Ils vont être distribués au Conseillers et ceux-ci vont être invités à exprimer leurs votes.

Les conseillers seront appelés à aller voter dans les isoieurs dans l'ordre de préséance que j'ai mentionné tout à l'heure.

J'appelle à voter Françoise Schepmans, Jamal Ikazban et Abdellah Achaoui.

L'urne se trouve devant la scène. C'est la boîte en bois.

J'appelle Madame Ouberri et Madame Piquard.

J'appelle Monsieur Mahy.

J'appelle Madame Turine.

J'appelle Monsieur El Khannouss.

J'appelle Monsieur Gjanaj.

J'appelle Monsieur Azaoum.

J'appelle Monsieur Van Damme et Madame Bastin.

J'appelle Monsieur Eylenbosch et Madame Evraud.

J'appelle Monsieur De Block et Monsieur Vossaert.

J'appelle Madame Gilles-Goris et Madame Dekens.

J'appelle Monsieur Van Leeckwyck.

J'appelle Monsieur Papadiz et Monsieur Majoros.

J'appelle Monsieur Ouassari et Monsieur Chakir.

J'appelle Madame Liekendael et Madame Addi.

J'appelle Monsieur Daif et Madame Rais.

J'appelle Monsieur Akki et Monsieur El Bouazzati.

J'appelle Monsieur Mahdaoui et Monsieur Boufraquech.

J'appelle Madame Agic et Monsieur El Bouzidi.

J'appelle Monsieur Vancauwenberge et Monsieur Mutambayi.

J'appelle Madame Kalimbiro, Monsieur Akrouh et Madame Vandenbempt.

J'appelle Madame Zamouri.

J'appelle Monsieur Duquesne et Madame Maouane.

J'appelle Monsieur Taelemans.

J'appelle Madame Garcia Fernandez et Monsieur Milis.

(Dépouillement des bulletins de vote - Tellen van stembiljetten)

Mme la Présidente :

On va reprendre, si je peux demander aux Conseillers de s'asseoir, s'il vous plaît et au public de regagner la salle.

M. le Secrétaire communal :

Mesdames et Messieurs, est-ce qu'on peut vous demander de reprendre votre place s'il vous plaît.

Mme la Présidente :

Il me revient d'annoncer les résultats du vote de nomination des Echevins.

Est-ce que je peux demander aux Conseillers communaux de regagner leur place, s'il vous plaît.

D'ores et déjà, je vous annonce que tous les candidats sont élus. Je vais maintenant vous relater le détail du vote.

Madame Françoise Schepmans obtient 31 oui, 14 non, 0 blanc, 0 nul. Madame Schepmans a obtenu un nombre suffisant de suffrages et est élue Echevine. Je vous appelle à me rejoindre.

Nous allons procéder au serment d'Echevin.

Mme Schepmans :

Je jure fidélité au roi, obéissance à la constitution et aux lois du peuple belge.

Ik zweer getrouwheid aan de koning, gehoorzaamheid aan de Grondwet en aan de wetten van het Belgisch volk.

Mme la Présidente :

Merci, bedankt.

Monsieur Abdellah Achaoui a obtenu 31 oui, 12 non, 2 blancs, 0 nul, en conséquence de quoi il est appelé à être Echevin.

M. Achaoui :

Je jure fidélité au roi, obéissance à la constitution et aux lois du peuple belge.

Ik zweer getrouwheid aan de koning, gehoorzaamheid aan de Grondwet en aan de wetten van het Belgisch volk.

Mme la Présidente :

Monsieur Amet Gjanaj a obtenu 31 oui, 12 non, 2 blancs, 2 nuls, en vertu de quoi il est élu Echevin.

M. Gjanaj :

Je jure fidélité au roi, obéissance à la constitution et aux lois du peuple belge.

Ik zweer getrouwheid aan de koning, gehoorzaamheid aan de Grondwet en aan de wetten van het Belgisch volk.

Mme la Présidente :

De heer Jef Van Damme had 30 ja, 13 neen, 2 blanco en 0 nul ongeldige stembrieven, zo is hij Schepen.

M. Van Damme :

Ik zweer getrouwheid aan de koning, gehoorzaamheid aan de Grondwet en aan de wetten van het Belgisch volk.

Je jure fidélité au roi, obéissance à la constitution et aux lois du peuple belge.

Mme la Présidente :

Monsieur Mahy obtient 32 oui, 12 non, 1 blanc et 0 nul et il devient Echevin.

M. Mahy :

Je jure fidélité au roi, obéissance à la constitution et aux lois du peuple belge.

Ik zweer getrouwheid aan de koning, gehoorzaamheid aan de Grondwet en aan de wetten van het Belgisch volk.

Mme la Présidente :

Madame Houria Ouberri obtient 31 oui, 12 non, 2 blanc et 0 nul, en vertu de quoi elle est élue échevine.

Mme Ouberri :

Je jure fidélité au roi, obéissance à la constitution et aux lois du peuple belge.

Ik zweer getrouwheid aan de koning, gehoorzaamheid aan de Grondwet en aan de wetten van het Belgisch volk.

Mme la Présidente :

Mevrouw Khadija Zamouri krijgt 31 ja, 13 neen, 1 blanco et 0 nul ongeldige stembrieven, zo wordt zij Schepen.

Mevr. Zamouri :

Ik zweer getrouwheid aan de koning, gehoorzaamheid aan de Grondwet en aan de wetten van het Belgisch volk.

Je jure fidélité au roi, obéissance à la constitution et aux lois du peuple belge.

Mme la Présidente :

Monsieur Jamel Azaoum obtient 24 oui, 19 non, 1 blanc et aucun nul, en vertu de quoi il est élu Echevin.

M. Azaoum :

Je jure fidélité au roi, obéissance à la constitution et aux lois du peuple belge.

Ik zweer getrouwheid aan de koning, gehoorzaamheid aan de Grondwet en aan de wetten van het Belgisch volk.

8. Mandat d'un neuvième Echevin - Application de l'article 279 alinéa 1 de la Nouvelle Loi communale. Objet : Mandat d'un neuvième Echevin - Application de l'article 279 alinéa 1 de la Nouvelle Loi communale.

Mandaat van een negende Schepen - Toepassing van artikel 279 lid 1 van de Nieuwe Gemeentewet.

M. le Secrétaire communal :

Mandat d'un 9ème échevin, application de l'article 279, alinéa 1 de la nouvelle loi communale.

Mandaat van een 9de schepen, toepassing van artikel 279, alinéa 1 van de nieuwe gemeentewet.

Vu l'article 16 de la nouvelle loi communale qui fixe le nombre d'échevins selon l'importance démographique de la commune; Gezien het artikel 16 van de nieuwe gemeentewet dat het aantal schepenen bepaalt volgens de bevolkingsdichtheid van de gemeente;

Considérant que la commune de Molenbeek-Saint-Jean peut prétendre à 8 échevins; Overwegende dat de gemeente Sint-Jans-Molenbeek over 8 schepenen mag beschikken;

Vu l'article 279, paragraphe 1er, alinéa 1 de la nouvelle loi communale qui stipule : "dans les communes de la Région de Bruxelles-Capitale, lorsqu'un ou plusieurs échevins d'appartenance linguistique néerlandaise et un ou plusieurs échevins d'appartenance linguistique française ont été élus, le conseil communal peut décider d'augmenter d'une unité le nombre d'échevins fixé par l'article 16; Gezien het artikel 279, paragraaf 1, alinéa 1 van de nieuwe gemeentewet, dat vastlegt dat in de gemeenten van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest waar één of meer schepenen van de Nederlandstalige en één of meer schepenen van de Franstalige taalaanhorigheid verkozen zijn kan de gemeenteraad beslissen het aantal schepenen zoals vastgelegd bij artikel 16 te vermeerderen met 1 éénheid;

Vu l'article 23 bis du code électoral communal bruxellois; Gezien het artikel 23 bis van de Brusselse gemeenteverkiezingswet;

Considérant qu'il résulte de la déclaration écrite signée par Fouad Ahidar et Hannelore Goeman, tous deux membres néerlandophones du parlement de la Région de Bruxelles-Capitale, que Jef Van Damme appartient au rôle linguistique néerlandophone; Overwegende dat blijkt uit de schriftelijke ondertekende verklaring van Fouad Ahidar en Hannelore Goeman, beiden Nederlandstalige leden van het Brusselse Hoofdstedelijke parlement, dat Jef Van Damme behoort tot de Nederlandstalige taalaanhorigheid;

Considérant qu'il résulte de la déclaration écrite signée par Catherine Moureaux et Amet Gjanaj, tous deux membres francophones de la Région de Bruxelles Capitale, que Houria Ouberri appartient au rôle linguistique francophone; Overwegende dat blijkt uit de schriftelijke ondertekende verklaring van Catherine Moureaux en Amet Gjanaj, beiden Franstalige leden van het Brusselse Hoofdstedelijke parlement, dat Houria Ouberri behoort tot de Franstalige taalaanhorigheid;

Considérant qu'en sa séance de ce jour, un échevin d'appartenance linguistique francophone et un échevin d'appartenance linguistique néerlandophone ont été élus; Overwegende dat in de zitting van vandaag één schepen van Nederlandstalige taalaanhorigheid en één schepen van Franstalige taalaanhorigheid verkozen werden;
Considérant qu'en application des articles précités, le nombre d'échevins peut être augmenté d'une unité dans la commune de Molenbeek-Saint-Jean; Overwegende dat in toepassing van de vernoemde artikels het aantal schepenen met één éénheid vermeerderd mag worden in de gemeente Sint-Jans-Molenbeek;

Considérant qu'en attendant l'élaboration du budget 2019 et son approbation par les autorités de tutelle, les douzièmes provisoires comportent les crédits nécessaires pour supporter la dépense du traitement pour un 9^{ème} échevin; que cette dépense est prévue à l'article 1010, 11104; Overwegende dat in afwachting van de opmaak van de begroting 2019 en de goedkeuring hiervan van de overheid, de voorlopige 12^{de} de nodige kredieten bevatten om de bijkomende loonkosten voor een 9^{de} schepen te dragen; dat deze uitgave voorzien is in het artikel 1010, 11104;

Wordt er aan de gemeenteraadsleden gevraagd over te gaan tot het schepencollege te vermeerderen met één éénheid; Est demandé aux membres du conseil d'augmenter le nombre d'échevins d'une unité;

Mme la Présidente :

Madame Turine, c'est vous qui demandez la parole ?

Il doit donc être procédé à un vote, je sou mets au vote la proposition lue par Monsieur le Secrétaire communal qui veut qu'on prenne un Echevin supplémentaire.

Donc qui vote pour cette proposition ?

Je vais demander aux Conseillers d'utiliser leur système de vote électronique, le bouton vert, c'est pour dire « oui », le bouton rouge ce sera pour dire « non ». Est-ce que vous pouvez, vous devez activer les boîtiers, le bouton blanc active le vote et puis vous choisissez le bouton vert ou le bouton rouge. Ça ne fonctionne pas ? Attendez, on va faire le contraire. Donc on va demander qui vote « contre » la mesure, non, c'est bon, on vote par voie électronique.

On recommence, on va voter à main levée, ceux qui ne sont pas d'accord avec la proposition émise par le Conseil communal lèvent la main, ceux qui disent « non » à cette proposition lèvent la main, c'est avec la main. Donc à la main levée, je demande qui ne soutient pas la proposition de s'adjointre un Echevin supplémentaire, qui ne la soutient pas ? Qui s'abstient sur cette question ? Une abstention, Monsieur le Secrétaire communal, de Monsieur Mutambayi.

Par conséquent, je considère que les autres votes sont des votes en faveur de la proposition et la proposition est adoptée, je vous remercie.

Je vous invite à passer au vote sur la personne de Georges Van Leeckwyck comme 9^{ème} échevin.

9. Election et prestation de serment d'un neuvième Echevin. Verkiezing en eedaflegging van een negende Schepen.

Mme la Présidente :

Je vais vous inviter, en suivant l'ordre de préséance, à vous rendre dans l'isoloir pour voter.

(Les conseillers communaux se rendent dans l'isoloir pour voter - De gemeenteraadsleden gaan naar de stemhokje om te stemmen.

Mme la Présidente :

Dans ce vote pour l'élection du 9^{ème} Echevin, Monsieur Georges Van Leeckwyck obtient 32 oui, 13 non, 0 blanc et 0 nul, des suites de quoi il est élu Echevin.

M. Van Leeckwyck :

Je jure fidélité au roi, obéissance à la constitution et aux lois du peuple belge.

Ik zweer getrouwheid aan de koning, gehoorzaamheid aan de Grondwet en aan de wetten van het Belgisch volk.

Mme la Présidente :

Monsieur El Khannouss, vous aviez demandé la parole tout au début du vote, excusez-moi, je l'avais oublié, je vous en prie.

M. El Khannouss :

Merci, je ne sais pas si je dois vous dire « Madame la Présidente » ou « Madame la Bourgmestre », parce que je me rappelle, il y a six ans, lorsque vous étiez dans l'opposition, une de vos revendications, c'était qu'on désigne quelqu'un d'autre, hors du Collège, pour présider ce Conseil communal. Alors j'ose espérer que dans les jours à venir, on aura une bonne nouvelle et qu'on restera dans cette voie-là et qu'il n'y aura pas de changement, je dirais d'attitude d'ici-là.

Alors, Madame la Présidente, il y a une tradition, qu'à l'issue de la nomination du Collège, chaque chef de groupe, je ne sais pas si on va le faire aujourd'hui, mais en tout cas je souhaiterais le faire au nom de mon groupe, c'est de féliciter évidemment l'ensemble, d'abord des Conseillers communaux qui ont été élus, et plus particulièrement ceux qui sont amenés à occuper une responsabilité au sein de l'exécutif. Je vous félicite sincèrement, du fond du cœur, j'espère que vous allez continuer dans la lignée qui était la nôtre durant ces six ans qui se sont écoulés.

C'est vrai que la campagne électorale, Madame la Présidente, n'a pas été très facile, elle n'a pas été simple, on a utilisé parfois certaines méthodes qu'on reproche aujourd'hui à la NVA, on a utilisé des méthodes basées sur des promesses, en diffusant des rumeurs et cela n'a pas été une campagne qui a été simple. Néanmoins, les résultats sont là et notre devoir évidemment, et ça c'est aussi le jeu démocratique, est de s'incliner et de mener une opposition, une opposition qui sera vigilante, qui sera ferme mais qui sera constructive, Madame la Présidente. C'est-à-dire que lorsque vous allez venir avec des bonnes idées, avec des bons projets, mon groupe, et j'en suis convaincu, les autres groupes de l'opposition, seront derrière vous pour soutenir ces projets qui vont améliorer le quotidien des Molenbeekois.

Je suis très inquiet aussi, parce que vous avez fait certaines sorties médiatiques remarquées, mais pas toujours très remarquables. Je vais faire allusion ici bien évidemment à cette remise en question du nombre de policiers qui nous ont été alloués par le fédéral, c'est votre sortie par rapport à la lutte contre le radicalisme, vous avez parlé de faire jouer nos jeunes au football jusqu'à 65 ans, je caricature un peu, vous avez dit que le sport est une des solutions pour lutter contre le radicalisme, pour être plus précis. Et enfin, vous avez, je n'ai pas très bien compris pourquoi, fait allusion au port du foulard, vous dites qu'à Molenbeek, il n'y aura pas de port du foulard, dans une interview de Bruzz et donc permettez-moi d'être inquiet parce que, soit c'est un problème de communication, ce que je souhaite bien évidemment, et là je vous invite à vous entourer de communicants qui pourraient bien vous conseiller, soit c'est une façon de s'exprimer qui est en contradiction avec certains propos,

certaines idées que vous avez défendues durant la campagne électorale et plus particulièrement dans certaines communautés et le résultat en est là pour le prouver.

En tout cas, je le répète, félicitations à toutes et à tous, nous serons derrière vous pour vous soutenir quand les projets seront positifs, mais évidemment nous serons relativement fermes lorsque vous quitterez les chemins cloutés qui ont été tracés par cette majorité qui est aujourd'hui dans l'opposition. Merci à vous.

Mme la Présidente :

Merci Monsieur El Khannouss.

Est-ce qu'il y a un autre des chefs de groupe qui souhaite s'exprimer ? Le problème, c'est que visiblement le tableau de vote n'est pas encore tout à fait parfait pour identifier qui, donc c'est compliqué de ce côté-ci. Donc, qui est le 45, Monsieur le Secrétaire ?

M. De Block :

C'est moi.

Mme la Présidente :

C'est Monsieur De Block ? Parce que cela ne correspond pas à votre place en fait.

Alors, Monsieur De Block, je vous passe la parole.

M. De Block :

Evidemment, on est content de commencer ce mandat, cette législature qui n'est pas une législature, mais un mandat de six années avec une équipe renforcée du PTB qui s'engage vraiment à continuer à se battre pour les changements dont les Molenbeekois ont besoin. Les changements qui n'auraient peut-être pas pu se réaliser via une majorité PTB/PS, mais donc on s'engage à continuer à réclamer un programme social fort pour les Molenbeekois, en commençant avec un des problèmes-clés, qui est en fait que les gens, les Molenbeekois, ont dur à payer leur loyer, ont dur à trouver des logements de qualité à des prix abordables. Et donc Molenbeek est devant un défi énorme, où dans une situation où les loyers ont augmenté de 200 € par mois depuis quelques années, on doit garantir que les Molenbeekois et les portefeuilles des familles ne plombent pas. Il y a donc des défis et des occasions à saisir, entre autres à la Gare de l'Ouest où la Région prévoit 800 logements et où l'occasion est de construire des logements sociaux, au moins la moitié, le PTB le proposait, pour pouvoir en fait répondre à une petite partie des besoins des 17.000 familles, des ménages qui attendent un logement social.

Il y a le problème aussi de l'enseignement et de la qualité de l'enseignement, j'ai visité encore une école dernièrement, des classes de 24 et parfois 26 élèves ne sont pas une exception. Il est temps d'engager des enseignants supplémentaires pour diminuer le nombre d'élèves par classe, pour augmenter l'encadrement de nos élèves et investir pour faire réussir.

On va continuer à se battre pour plein d'autres sujets, pour les jeunes et l'emploi, mais aujourd'hui, je voudrais en fait proposer déjà un point en urgence, parce qu'ici on est au chaud, ici on est au chaud, mais bientôt 90 personnes qui occupent un bâtiment Martini dans le quartier Maritime risquent l'expulsion. L'expulsion...

Mme la Présidente :

Monsieur De Block, ici on est dans le commentaire des chefs de groupe sur la législature...

M. De Block :

Je sais...

Mme la Présidente :

Et donc tout à l'heure, vous aurez l'occasion de présenter ce que vous souhaitez présenter en urgence aujourd'hui, je vous remercie.

M. De Block :

Voilà, je pense que c'est une urgence et on doit pouvoir en discuter avec ce Conseil, en point d'urgence. Vous avez tous reçu le point...

Mme la Présidente :

Merci Monsieur De Block, c'est très gentil, merci beaucoup...

M. De Block :

Voilà, merci.

Mme la Présidente :

Alors qui est le suivant ? Est-ce que quelqu'un peut m'indiquer si son voyant clignote ?

Madame Sarah Turine...

M. Eylenbosch :

Madame la Présidente, moi je n'interviens pas....

Mme la Présidente :

Celui qui clignote, c'est celui de Sarah Turine, Monsieur Eylenbosch.

M. Eylenbosch :

Non je suis rouge, le mien est rouge.

Mme la Présidente :

Excusez-moi, je suis désolée, c'est extrêmement compliqué parce qu'on n'a pas le bon tableau devant nous.

Je donne la parole à Monsieur Eylenbosch.

M. Eylenbosch :

Je n'ai pas de souci.

Je n'interviens pas en tant que chef de groupe, Madame la Bourgmestre.

Mme la Présidente :

Alors je vous demanderais de ne pas intervenir parce que sinon...

M. Eylenbosch :

Si, parce que j'ai une question par rapport à l'élection des Echevins...

Mme la Présidente :

Monsieur Eylenbosch, passez par votre chef de groupe, s'il vous plaît.

M. Eylenbosch :

Mais non, je n'ai pas à passer par mon chef de groupe pour la question que je vais vous poser, Madame la Bourgmestre.

Mme la Présidente :

Monsieur Eylenbosch, alors je vais vous demander de poser votre question tout à la fin des interventions des chefs de groupe, de manière à ce que la salle puisse comprendre ce que nous faisons.

Je vais demander à Sarah Turine de s'exprimer en tant que cheffe de groupe Ecolo.

Mme Turine :

Merci Madame la Bourgmestre.

Je voudrais évidemment d'abord féliciter le nouveau Collège. Comme il a été dit dans la presse, c'est un Collège dans lequel il y a beaucoup de personnes qui sont Echevins pour la première fois, c'est un point positif. Cependant, il y a plusieurs choses qui m'inquiètent. C'est un Collège dans lequel au moins quatre personnes vont cumuler, ne sont pas là à temps plein, alors que notre commune a besoin d'un investissement temps plein, vu tous les défis auxquels elle est confrontée. C'est un Collège qui n'est pas paritaire et qui est moins équilibré en termes de genre que le précédent Collège et c'est un Collège, même si plusieurs sont Echevins pour la première fois, qui est également plus âgé, donc la jeunesse est peu représentée. Nous sommes aussi inquiets parce que finalement, nous ne savons toujours pas quels projets vous allez porter, puisqu'il semblerait qu'à un moment donné où vous aviez votre accord, en tout cas rien n'a été présenté en matière de projets, si ce n'est quelques points de gouvernance, mais vu ce que je viens de dire sur la question du cumul, sur le fait que vous allez présider également le Collège, sur le fait que ce n'est pas un Collège paritaire, on s'inquiète quand-même pour les questions de bonne gouvernance et nous attendons avec impatience de voir quels projets vous allez porter parce qu'effectivement, cette commune a de gros défis, que ce soit en matière de jeunesse, que ce soit en matière d'emploi, que ce soit la question de la qualité de l'air qui impacte fortement les questions de santé et notamment les santés de nos plus jeunes, des enfants, mais également des aînés, les questions de logement, mais aussi les questions de vivre ensemble et de cohésion sociale, on le sait, sont très très importantes dans cette commune.

Et voilà, pour l'instant rien n'a été dit et donc c'est avec beaucoup d'inquiétudes que nous sommes là pour l'instant et nous serons très vigilants sur tous ces enjeux. Je sais que nous aurons l'occasion d'en reparler après, mais par rapport aux questions de vivre ensemble et de cohésion sociale et l'actualité politique de ce jour, nous espérons que les revendications du groupe des sans-papiers seront entendues. Je vous remercie.

(Applaudissements - Applaus)

Mme la Présidente :

Merci Madame Turine.

Je donne la parole à Monsieur Vossaert.

M. Vossaert :

Merci, alors tout d'abord je voudrais remercier les Molenbeekoises et les Molenbeekoïes qui ont accordé leur confiance à Défi pour me permettre de siéger pour la seconde fois. Au niveau de cette législature qui arrive, évidemment il y a eu la campagne électorale, avec ses hauts et ses bas, mais je pense que du point de vue de mon équipe, nous avons toujours été constructifs, que ce soit depuis 2012 jusqu'à aujourd'hui, et donc je n'entends pas tomber dans une forme de polémique entre les individus. Je vais féliciter d'abord tous les Conseillers communaux, mais aussi cette équipe qui est en place, donc le nouveau Collège, même si j'ai bien sûr des critiques par rapport à la répartition des compétences, mais ça, on n'y reviendra. Je pense qu'il y a lieu d'avoir un débat de fond sur la note de politique générale que vous allez présenter.

Maintenant, si je reviens sur le résultat des votes, il y a effectivement une tendance qui s'est dégagée de la population et elle n'a pas été totalement écoutée puisque un parti est arrivé premier et est ici aux commandes de la Commune, mais d'autres partis ont été soutenus et n'ont pas pris leurs responsabilités. Donc je pense que c'est aussi une leçon pour les personnes qui ont donné leur soutien et je pense que quand on a un appel de la population, il faut pouvoir respecter cet engagement fasse à l'électeur. Ensuite, je dirais que là où Défi siège, il ou elle selon les compétences, et je pense ici à la Région, aidera la Commune, et pas comme j'ai entendu sous la précédente législature où on disait que la Région n'allait pas aider la Commune, non. En tous les cas, avec Défi, avec des matières comme l'emploi ou l'économie, on sait très bien que dans notre commune il y a énormément de potentiels et de leviers et on doit pouvoir aider, même depuis l'opposition. Mais ici, au niveau régional, on va essayer d'apporter le souffle nécessaire, les moyens nécessaires au niveau de Molenbeek.

Enfin, je terminerai par ce que j'ai commencé, en disant que je ne suis pas là pour casser les bons projets, je suis là pour apporter depuis l'opposition ma contribution et j'analyserai avec sérieux et avec beaucoup de calme et sérénité votre note de politique générale et ça, je dirais que c'est ce mariage de raison entre le PS et le MR. Nous avons proposé une alternative, peut-être que dans les prochaines années, elle sera suivie. Je vous remercie.

(Applaudissements - Applaus)

Mme la Présidente :

Merci Monsieur Vossaert.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban au nom du PS et du SP.A.

M. Ikazban :

Merci Madame la Présidente, je m'exprime au nom du groupe PS-SP.A, je le rappelle, la première formation politique de la commune, la force politique la plus importante, en tout cas sortie des urnes. Je le précise à nouveau parce que quand j'entends certains, on a l'impression qu'on est là un peu par hasard.

Alors j'ai entendu que la campagne n'avait pas été facile. Moi, j'ai fait dans ma vie une douzaine de campagnes électorales et je n'ai jamais connu de campagnes faciles. Ce que je peux vous dire par contre, c'est qu'en 2012, quand nous avons gagné les élections, la façon dont nous avons été renvoyés dans l'opposition, ce n'était aussi un moment pas facile et à ce moment-là, on a aussi pas respecté le choix des électeurs. Mais néanmoins, j'entends parler de changement, je pense que les électeurs se sont exprimés, les électeurs de Molenbeek ont clairement exprimé leur volonté de changement dans cette commune. S'ils avaient voulu soutenir la majorité sortante, on l'aurait vu dans les chiffres, ce qui n'est pas le cas. Maintenant, pour ne pas être beaucoup plus long, je dirais simplement pour avoir occupé presque tous les sièges dans cette assemblée, puisque j'ai été Echevin, j'ai été membre de l'opposition, pas bourgmestre, mais j'ai été membre du Collège, j'étais membre de l'opposition, je suis membre de la majorité, écoutez, on ne juge pas une politique sur des intentions, on ne juge pas un Collège sur ses intentions ou sur ses déclarations. Je pense qu'on doit juger la politique d'un Collège sur des actes, des actes concrets, sur des faits, sur des réalisations.

(Applaudissements - Applaus)

M. Ikazban :

Je pense que tout le reste n'est que du superflu, tout le reste n'est qu'une précampagne électorale et je pense que les Molenbeekois et les Molenbeekaises méritent mieux que ça. Ils méritent d'avoir des gens responsables, que ce soit dans la majorité ou dans l'opposition, nous avons une responsabilité. Donc, moi demain, et ça, c'est peut-être la différence avec vous, c'est que nous ici dans le groupe que je représente, le groupe PS-SP.A, dans la majorité nous serons aussi vigilants, nous serons aussi vigilants par rapport à la politique qui va être menée, par rapport à ce qu'on va nous proposer, mais nous ferons notre travail de manière tout à fait consciencieuse.

Je terminerai simplement en vous disant, puisque vous avez parlé des sans-papiers, et je voudrais le dire clairement, je pense que dans ce conseil communal, tous les membres de ce Conseil sont aux côtés des sans-papiers, majorité - opposition, à gauche comme à droite.

(Applaudissements - Applaus)

M. Ikazban :

Et moi, je ne vais pas instrumentaliser la misère sociale des gens, la misère humaine et la détresse. Je pense que nous en avons parlé à plusieurs reprises dans ce Conseil communal, ce que je souhaite, c'est que ce Collège essaye rapidement de trouver une solution à ce problème et à ce drame.

Et alors je rappelle, puisque nous sommes dans un Conseil d'installation, Conseil de prestation de serment des Conseillers communaux, on a beaucoup de nouveaux jeunes Conseillers communaux et je félicite tous les membres du Conseil communal et particulièrement ceux qui sont là pour la première fois, je félicite les membres du Collège et je leur souhaite d'ores et déjà un bon et un excellent travail. Je vous remercie.

(Applaudissements - Applaus)

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Monsieur Papadiz au nom du MR.

M. Papadiz :

Alors comme d'habitude, je vais essayer de garder l'église au milieu du village. J'ai préparé un petit texte, que je vais vous lire. Donc Madame la Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Echevins, chers collègues Conseillers communaux, au nom du groupe MR, je souhaite adresser quelques mots en ce début de législature. Avant tout, je tiens à remercier Françoise Schepmans pour tout le travail qu'elle a effectué comme Bourgmestre. Elle a consacré beaucoup d'énergie pour le bien de Molenbeek et de ses habitants, dans des conditions, faut-il le rappeler, particulièrement difficiles. Elle a concrétisé des projets majeurs, notamment dans les écoles, dans les services à la population et en matière culturelle. Elle a défendu avec justesse et intelligence l'image de Molenbeek et des Molenbeekois, très fortement malmenés à la suite des attentats de Paris. Bravo Françoise pour la sincérité de ton engagement et toutes tes réalisations !

(Applaudissements - Applaus)

M. Papadiz :

Je n'ai pas fini. Je tiens également à remercier tous les Echevins sortants, libéraux, écologistes et humanistes, pour leurs réalisations et leur travail collégial.

Enfin, je salue également les Conseillers communaux qui ont consacré beaucoup de temps et d'énergie sous la législature précédente. Aux nouveaux Conseillers, pour le groupe MR, je vous félicite pour votre élection et vous souhaite la bienvenue dans l'enceinte de la démocratie locale. Le devoir que nous endossons tous ce soir est important, au-delà des clivages politiques, au-delà des clivages majorité opposition, notre mission d'ici doit être de veiller à l'intérêt des Molenbeekois. Ne l'oublions pas, nous, élus communaux, sommes au service des habitants dans toute leur diversité et dans une approche de proximité.

Je voudrais terminer en adressant mes félicitations à la nouvelle équipe qui compose le Collège. Durant six ans, vous serez aux commandes de Molenbeek, une grande commune confrontée à de nombreux défis, mais qui dispose aussi d'atouts. À vous d'innover, de proposer, chacun dans votre domaine de compétence, des projets pour rencontrer ces défis et valoriser le potentiel. Veillez à l'intérêt collectif tout en ayant pour ligne de conduite la bonne gouvernance et la transparence. Bonne chance et surtout, bon travail !

(Applaudissements - Applaus)

Mme la Présidente :

Merci Monsieur Papadiz.

Plus aucun chef de groupe ne souhaite exprimer ! Dans ce cas, je donne la parole à Monsieur Eylenbosch.

M. Eylenbosch :

Merci Madame la Présidente, par rapport aux résultats des élections des Echevins, j'ai une question, parce que dans le résultat que vous avez proclamé, vous annoncez pour certains des Echevins un bulletin nul. Et donc, je souhaiterais savoir comment il se fait que pour un ou quelques Echevins il y ait un bulletin nul et qu'il n'y ait pas un bulletin nul pour tous les Echevins ? Puisque c'était un bulletin unique.

Mme la Présidente :

Oui alors si j'ai fourché, si ma langue à fourché, il n'y avait pas de bulletins annulés. Il y avait quelques mentions en blanc pour certains votes, mais il n'y avait aucun bulletin annulé. C'est une erreur quand j'ai annoncé à mon avis les blancs, et je vous remercie de votre attention, vous avez raison il n'y avait pas de bulletin nul, aucun.

M. Eylenbosch :

Ok, merci.

Mme la Présidente :

Monsieur De Block, je vous propose, en titres de Bourgmestre et de Présidente du Collège, de répondre et de prendre une seconde la parole dans la droite ligne de cette qui vient d'être dit. Je pense que vous allez introduire un autre sujet ? Vous prévoyez d'introduire un autre sujet, n'est-ce pas ?

M. De Block :

Oui.

Mme la Présidente :

Très bien donc je vais d'abord prendre la parole une minute, par rapport à tout ce qui vient d'être dit. Je remercie les chefs de groupe pour leurs allocutions, j'ai noté quelques points, j'ai noté que chacun souhaite être constructif et je pense que c'est très important dans un Conseil communal. J'ai noté aussi que certains dans l'opposition sont inquiets et je pense que c'est normal, et j'espère que notre équipe pourra rapidement venir avec son programme de majorité est en grande partie, grâce à cela, rassurer l'opposition.

J'ai aussi noté que l'opposition est pleine de projets, je trouve que c'est dommage que l'opposition n'est peut-être pas saisi l'occasion de mettre les gants et de monter sur le ring, mais je respecte les projets de l'opposition pleine de projets.

Par ailleurs, je voudrais juste revenir sur un petit point, c'est effectivement, ce que nous avons déjà effectivement sorti de notre accord, ce sont nos engagements en matière de gouvernance et je voudrais attirer votre attention sur le fait qu'au regard de ce qui s'est pratiqué en termes d'accords de majorité dans toutes les autres communes de Belgique, je dis bien dans toutes les autres communes de Belgique, nos engagements en termes de gouvernance sont les plus forts. Ceci étant dit, je voudrais souhaiter un bon travail au Conseil, et en particulier, j'insisterai en tant que Présidente du Conseil, sur le respect qu'il faudra donner à chacun, vous aurez la garantie d'être traités de manière impartiale. Mais je voudrais aussi attirer l'attention sur le fait que pour chacun des Conseillers communaux, mériter ce respect, c'est aussi répondre à tout moment aux exigences du règlement d'ordre intérieur. Évidemment, s'il s'avérait que notre règlement d'ordre intérieur soit impraticable présente des lacunes sur certains aspects, il s'agira de le modifier. Mais j'insiste sur le fait aujourd'hui c'est la base qui nous est laissée par la majorité précédente, par les Conseillers communaux antérieurs et qu'il faut la respecter.

Dans la droite ligne de ce que je viens de dire, le respect et le bon travail au Conseil dans un climat constructif, je voudrais encore ajouter qu'il ne faut encore garder à l'esprit que nous avons un devoir de clarté vis-à-vis du citoyen, que le règlement d'ordre intérieur est là pour pouvoir nous aider à

ça pour pouvoir nous aider aussi à éviter des dérives à caractère politicailleur, je pense que c'est un néologisme, pardonnez-moi, ça signifie quoi dans mon esprit, ça signifie que au moment où jamais les citoyens n'ont été plus éloignés de la politique, au moment où partout dans les pays industrialisés on a une certaine montée des populismes, et une difficulté à ce que le politique soit prise au sérieux, pour plein de raisons qu'on ne va pas analyser ici, je crois qu'il est de notre devoir en tant qu'enceinte parlementaire communale, il est de notre devoir de ne pas nous égarer en vaines paroles, en mésusages du règlement et de cette manière, de pouvoir proposer une certaine clarté sur ce que nous faisons, aux citoyens. Je vous remercie.

(Applaudissements - Applaus)

**10. Secrétariat communal - Demande d'ajout d'un point en urgence concernant l'expulsion des familles occupant le bâtiment Martini déposée par les groupes PTB et ECOLO SAMEN.
Gemeentelijk secretariaat - Aanvraag om een punt in dringendheid in te dienen met betrekking tot de uitwijzing van de families bezettend het gebouw Martini neergelegd door de groepen PTB en de ECOLO SAMEN.**

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Voilà, avant d'introduire le point, je pense qu'il est important de se rappeler que parfois on peut être en désaccord sur les ambitions qu'il faut pour cette commune et donc, j'entends déjà maintenant le Collège où certaines personnes de la majorité dire d'arrêter d'instrumentaliser et de manipuler. Je vous rappelle, Monsieur Ikazban, on s'est qui on vise, que dans le mandat précédent, c'est exactement ce qui a été reproché plusieurs fois par la majorité à l'opposition, de simplement faire son travail d'opposition et de mettre à l'ordre du jour les points qui sont importants pour au moins une partie de la population. C'est ce que je vais faire. Nous avons introduit, ensemble avec ECOLO SAMEN, un point en urgence, pourquoi, parce qu'il y a 90 Molenbeekoïses, j'insiste Molenbeekoïses, qui sont dans le bâtiment Martini, dans le quartier Maritime, qui risque l'expulsion. Un ordre d'expulsion a été affiché, pas encore signifié à notre connaissance, pour le jeudi 13 décembre. C'est sur base d'une ordonnance d'expulsion du tribunal de première instance qui a été lancé d'une façon unilatérale par le propriétaire. Il y a eu une tierce opposition...

Mme la Présidente :

Monsieur De Block, vous entrez vraiment déjà dans le sujet. Vous êtes déjà dans le sujet de la question d'actualité.

M. De Block :

Non, j'explique, d'abord il y avait un point à l'ordre du jour, c'est-à-dire que je veux rajouter un point en urgence. Normalement, les Conseillers qui rajoutent un point en urgence doivent expliquer pourquoi il y a urgence et spécifiquement pourquoi il y a danger. J'essaye d'expliquer pourquoi il y a urgence, c'est-à-dire qu'il y a un ordre d'expulser qui a été affiché, il y a une date dans peu de temps et donc on ne peut pas attendre le prochain Conseil communal et qu'en plus les occupants ont lancé une tierce opposition pour provoquer des débats contradictoires, c'est-à-dire que le juge va pouvoir écouter les deux parties, propriétaires et occupants, et cette date a été fixée le jeudi 13 décembre. Ça veut dire qu'on va retrouver une situation où le matin il y a une expulsion et peut-être deux heures après, le juge va suspendre ou jugé que peut-être il peut retirer son ordre d'expulsion. Donc oui, il y a urgence et donc nous pensons qu'il y a aussi danger, les gens qui sont expulsés vont se retrouver dans la rue. On est en période hivernale, il y a des gens qui sont malades, il y a des femmes qui sont enceintes et donc je pense que ce point mérite d'être rajouté en urgence et donc on propose un vote pour pouvoir expliquer et statuer sur ce sujet ici au Conseil.

Mme la Présidente :

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Monsieur Majoros.

M. Majoros :

Oui, ce point est suffisamment important puisqu'on parle quand même de 90 personnes, femmes enceintes, enfants, hommes, des gens qui sont très précaires, qui sont des gens sans abris et qui se sont réfugiés dans ce bâtiment et qui risquent à tout moment d'être expulsés, qui ont déjà été menacés d'expulsion par la présence à plusieurs reprises de la police, sans huissier, et donc il y a un risque de créer un précédent mais aussi de quelque part, en période hivernale, de créer une situation qui serait préjudiciable aux personnes, qui serait préjudiciable pour la qualité de commune hospitalière qu'est maintenant notre commune depuis son engagement il y a six mois, et donc nous souhaitons pouvoir discuter sereinement de ce point en l'ajoutant à l'ordre du jour en urgence. Ça nous paraît important d'avoir un débat serein ensemble, quel que soient nos partis politiques, merci.

Mme la Présidente :

Merci Monsieur Majoros.

Je donne la parole à Monsieur Vossaert.

M. Vossaert :

Merci, moi j'interviendrai sur le contenu, sur l'initiative, c'est quelque chose qui dépasse le clivage opposition - majorité. Bien entendu, je pense que l'ensemble des membres du Conseil communal et sensibiliser et voudra trouver une solution, j'en suis certain. Mais ce que je propose, avec un peu plus d'ancienneté, c'est déjà d'entendre parce que j'ai déjà compris qu'il y avait une question d'actualité et donc déjà une réponse du Collège, et de vérifier ensuite si on ne peut pas voter une motion ou introduire le point par la suite. Je trouve cela plus constructif, déjà d'entendre la position du Collège et ensuite de prendre attitude au niveau du Conseil communal. Je vous remercie.

Mme la Présidente :

Merci Monsieur Vossaert.

Monsieur le Secrétaire communal confirme qu'on peut pratiquer de la sorte.

Est-ce que quelqu'un d'autres souhaite prendre la parole sur la question proposée en urgence par Monsieur De Block ?

Je donne la parole à Monsieur El Khannouss.

M. El Khannouss :

Si vous permettez, je pense que ça été dit par plusieurs de nos collègues, c'est une problématique qui transcende tous les clivages et ici je pense qu'il est de notre devoir de pouvoir proposer des pistes de sortie. Je sais que nous sommes dans une période préélectorale, et je sens, en tout cas de la part de certains, une instrumentalisation de cette problématique et je ne veux pas qu'aujourd'hui ou demain, les personnes en difficultés qui occupent ce bâtiment soient instrumentalisées ou soient utilisés sans qu'on trouve rapidement des solutions. Je sais que vous avez entamé une série de discussions et vous avez utilisé des pistes pour trouver des solutions alternatives, moi je pense qu'il n'est pas judicieux de rentrer en conflit juridique avec le propriétaire. Le message sur lequel je voudrais insister ici, c'est qu'on doit pouvoir trouver des possibilités de relogement ou des pistes interrogatives qui évitent que cette problématique soit tirée en longueur et qu'elle ne mine le travail du Collège et celui du Conseil communal.

Mme la Présidente :

Merci Monsieur El Khannouss.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Je constate simplement que plusieurs Conseillers soulèvent cette question qui est extrêmement importante, mais parle beaucoup, et je pense qu'il faut laisser la parole au Collège

aujourd'hui pour nous répondre à la question d'actualité, pour savoir où nous en sommes et de grâce qu'on puisse répondre à ces gens qui sont là depuis déjà un certain temps dans la salle. Je vous remercie.

Mme la Présidente :

Merci Monsieur Ikazban.

Je trouve que la proposition de Monsieur Vossaert peut-être très intéressante, on écouterait la réponse à la question d'actualité. Monsieur le Secrétaire communal qui est garant de la légalité de ce que nous faisons ici me certifie que c'est possible, c'est le règlement et je pense que c'est lui qui le connaît le mieux, et donc dans ce sens, je pense que...

Bon vous voulez le vote, eh bien nous allons donc passer au vote sur l'urgence, mais je vais dire juste un petit mot avant qu'on passe au vote dans ces conditions, est-ce que je peux parler Monsieur Majoros s'il vous plaît ? Je vous remercie.

Alors tout simplement Monsieur De Block, vous avez déposé votre question d'actualité samedi, si je ne me trompe pas, je pense qu'il est évident que vous pourriez ajouter, et vous le savez, dans le cadre du règlement toutes sortes de questions, dont votre question d'actualité, nous avons par ailleurs effectivement un nouveau Conseil communal de la semaine prochaine, c'est très rapide et donc je pense qu'aujourd'hui ajouter un très long débat alors que nous avons les familles des Conseillers dans la salle, je pense que ce n'est pas forcément judicieux enfoncé qu'effectivement vous allez déjà pouvoir poser l'ensemble de vos questions dans le cadre de votre question d'actualité. Voilà ce que je voulais dire avant le vote et donc je soumetts maintenant la question de l'urgence au vote. Qui soutient l'urgence ?

Le Conseil rejette la demande d'introduction d'un point en urgence.

45 votants : 13 votes positifs, 31 votes négatifs, 1 abstention.

De Raad verwerpt het verzoek om invoering van een urgent punt in dringendheid.

45 stemmers : 13 positieve stemmen, 31 negatieve stemmen, 1 onthouding.

Mme la Présidente :

La demande d'urgence est repoussée au vote, avec une abstention de Monsieur Vossaert.

Je donne la parole à Monsieur Vossaert.

M. Vossaert :

Je voudrais m'abstenir parce que je l'ai dit, je ne mets pas en question la nécessité de trouver une solution pour ces personnes qui sont aujourd'hui dans le besoin, on l'a compris, mais je trouvais plus constructif d'entendre la réponse du Collège et que par la suite nous avons l'occasion, nous, de voter et d'introduire ce point de manière complémentaire.

Mme la Présidente :

Merci Monsieur Vossaert.

11. Question d'actualité posée par Monsieur De Block, conseiller communal PTB*PVDA, relative au risque d'expulsion des sans-papiers occupant le bâtiment Martini.

Actualiteitsvraag gesteld door Mijnheer De Block, Gemeenteraadslid PTB*PVDA, betreffende de bezetting van het gebouw "Martini" door mensen zonder papieren.

M. De Block :

Je voudrais tout d'abord réagir sur la façon dont ça s'est passé. Vous avez parlé de l'importance du règlement d'ordre intérieur et le règlement stipule clairement que quand il y a une proposition de vote, qu'il faut voter. Je vois déjà qu'on essaie de prendre certaines libertés, c'est peut-être nouveau, mais on peut pas.

Deuxièmement, la question est une question d'actualité, ça veut dire qu'il y a une réponse. Le droit des Conseillers de proposer est aussi essentiel et je trouve que vous réagissez ce droit. Je

comprends, par ce que je ne pense pas que vraiment que ce soit nous qui soyons en train d'instrumentalisés, pas du tout. C'est quelque chose d'important et on pense qu'il y a des propositions dont il faut tenir compte, mais la majorité a proposé que ce genre de débat n'ait pas lieu. Vous avez peur de ce débat, je comprends pourquoi, peut-être qu'il y a des questions auxquelles vous ne voulez pas répondre, mais au moins on va poser les questions d'actualité.

Mme la Présidente :

Allez-y Monsieur De Block.

M. De Block :

La situation est telle que jeudi 13, l'expulsion pourrait s'effectuer et le jour même un juge va commencer les débats contradictoires. Notre proposition était d'attendre en tant que Commune la fin des débats contradictoires parce que expulser des gens sur base d'une ordonnance qui est sortie d'une requête unilatérale, on pense que ce n'est pas agir en prudence en tant que Commune.

Et donc notre question à ce niveau-là, c'est de savoir si la Commune va expulser et exécuté l'ordre d'expulsion sans attendre la fin des procédures légales, sans attendre au moins que les débats contradictoires aient eu lieu, que le juge ait pu statuer ? Est-ce que la Commune trouve que dans cette période hivernale on puisse permettre d'expulser 90 personnes, des femmes enceintes, sans trouver une alternative ? On se demande s'il y a des alternatives concrètes ? Est-ce que la Commune va expulser oui ou non ? Est-ce que la Commune a des plans concrets pour trouver des logements si elle décide d'exécuter avec sa police l'ordre d'expulsion ?

Alors on sait que ce sont des questions réelles, j'ai entendu des débats qu'on doit exécuter. Les autres bourgmestres ont choisi de ne pas exécuter et de reporter certaines choses, de parfois ne pas prêter main-forte à l'ordre d'exécuter si les conditions sont importantes pour en tenir compte. Ma question est de savoir si Molenbeek va entendre et va tenir compte de la situation humaine, est-ce qu'elle va tenir compte de la situation de santé, est-ce qu'elle va tenir compte de ces familles dont certains enfants sont scolarisés et va trouver des solutions et ne pas expulser sans avoir trouvé des solutions ?

Je pense que une des questions clés, je l'ai posée aussi, c'est l'attitude du propriétaire qui pendant plusieurs années, n'a réalisé aucuns travaux. En fait c'est un spéculateur et au moment de l'occupation, là tout à coup, il commence les démarches pour avoir un permis pour réaliser des travaux. Je pense que la Commune ne peut pas céder, ne peut pas prêter main-forte à un spéculateur qui n'a pas l'intention de réellement faire des travaux dans ce bâtiment mais n'a qu'un but, de faire expulser les occupants et peut-être continuer ensuite avec un bâtiment vide pendant tout un temps. Je voudrais donc avoir la réponse de la Commune, est-ce que le propriétaire a payé cette taxe d'inoccupation, est-ce qu'il a payé ses charges d'urbanisme, est-ce que ça été payé dans les règles complètement, est-ce que les travaux qu'il a commencés, est-ce qu'il est a commencé avant ou après ce paiement parce que sinon, ces travaux sont illégaux. Est-ce que la Commune va accepter que des travaux illégaux soient entamés juste pour en fait créer une situation favorable devant le juge pour dire qu'il a commencé des travaux. Mais est-ce que les travaux ont été inspectés ? Est-ce que ces travaux sont considérables ? J'ai donc des questions sur l'expulsion, sur l'alternative et comment la Commune juge la situation du propriétaire et l'attitude du propriétaire.

Mme la Présidente :

Merci Monsieur De Block.

Je vais répondre au nom du Collège. Dans le cadre d'une question d'actualité, Monsieur Majoros ne peut pas intervenir. Vous n'avez pas déposé la question d'actualité ensemble avec Monsieur De Block. Vous me parlez d'un autre point que vous vouliez ajouter en urgence et qui a été refusé. Je vais donc maintenant répondre à Monsieur De Block, qui dans les temps, de manière tout à fait réglementaire a déposé une question valable et vient de l'exprimer. Par contre il m'avait laissé 20 secondes pour répondre et je ne les ai plus. Je vais quand même prendre soin de répondre malgré votre interruption, de manière correcte, à Monsieur De Block et je vous remercie.

Monsieur De Block, depuis que je suis arrivée, depuis que j'ai prêté serment en tant que Bourgmestre, ce dossier a requis toute mon attention. C'est le dossier prioritaire de mon entrée en fonction. Je l'ai déjà dit, je sais que c'est peut-être un peu difficile à comprendre, mais en fait il suffit

d'écouter ce que je dis, nous allons tout faire pour garantir un toit pour l'hiver à ces personnes. Nous allons tout faire ! Par contre, la situation n'est pas simple et je pense que certains d'entre vous le savent très bien, puisqu'ils ont été aux commandes de ce dossier, ils ont eu l'occasion d'agir, ils ont posé certains actes et donc je pense que certains d'entre vous savent très bien que la situation n'est pas simple. Pour répondre à certaines de vos sous-questions de manière rapide, les charges d'urbanisme ont été payées. Les travaux sont légaux en l'état actuel. Vous me demandez si je suis quelqu'un d'insensible à la situation de ces gens. Non ! Jamais, je ne l'ai jamais été, avant que vous ne soyez Conseillé communal, j'étais moi-même comme médecin aux côtés des grévistes de la faim, des gens que je revois encore aujourd'hui et qui n'ont toujours pas reçu leurs papiers. Je les soutiens et je les soutiendrai encore.

(Applaudissements - Applaus)

Mme la Présidente :

Je vais juste terminer par deux choses, nous venons tous ici de prêter le serment de l'obéissance à la constitution et aux lois, en vertu de quoi il y a certaines choses que nous ne pouvons pas faire. Je pense que ça, c'est très important à avoir en tête, vous, comme moi. Vous me demandez de ne pas expulser sans solution, je n'excuserai pas sans solution. Je vous remercie.

(Applaudissements - Applaus)

Mme la Présidente :

Monsieur De Block est le seul à avoir le droit à la réplique dans notre règlement d'ordre intérieur, et je vous remercie de vous tenir au respect du règlement, s'il vous plaît ! Nous aurons, Monsieur El Khannouss, nous aurons un débat, je n'en doute pas, beaucoup plus abouti la semaine prochaine, dans le cadre du même règlement et je vous remercie. Voulez-vous que je cite les articles qui soutiennent ma position ?

Je pense que le public a très bien compris que j'ai dit !

(Applaudissements - Applaus)

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Monsieur De Block, pour sa réplique.

M. De Block :

Je voudrais avoir des réponses à mes questions. Normalement, l'habitude c'est qu'il y ait des questions et puis qu'il y ait des réponses. J'avais demandé si la Commune allait attendre l'épuisement des procédures légales, pas de réponse. J'aimerais bien avoir une réponse là-dessus. J'ai posé la question de savoir si les travaux avaient commencé avant ou après le paiement des charges d'urbanisme, pas de réponse. J'ai bien entendu que vous avez dit que vous alliez tout faire pour trouver un toit, mais avec ça ne répondait pas à la question de savoir si oui ou non vous allez attendre l'expulsion jusqu'à la fin des procédures. Vous n'avez pas répondu à une question simple, est-ce que oui ou non vous allez attendre avec l'expulsion ce jeudi, vous n'avez pas répondu à cette question. Alors, vous pouvez faire des déclarations Madame la Bourgmestre, ici vous êtes la personne qui doit répondre à des questions de Conseillers.

M. El Khannouss :

Moi je crois qu'elle a répondu.

M. De Block :

Non, elle n'a pas répondu. Elle a dit qu'elle ferait tout pour trouver un toit. Mais je vais vous expliquer l'importance de cette précision. Nous savons qu'il y a des alternatives, mais nous avons aussi que le bâtiment en question est probablement le meilleur et faire déménager encore une fois, ça pose problème. Vous n'avez pas répondu aux questions précises et je trouve vraiment, Monsieur le Secrétaire communal, que normalement ici ça parle de questions et de réponses, et pas de questions

avec ensuite des déclarations sans réponse. Donc je répète ma question : est-ce que oui ou non la Commune compte expulser...

Mme la Présidente :

Je rappelle que théoriquement, le temps de parole, c'était cinq minutes pour la question et la réponse. On n'en est déjà à 15 minutes, je comprends et je suis d'accord avec l'idée que ce sujet est prioritaire, mais là, s'il vous plaît, venez-en à la conclusion !

M. De Block :

Si vous ne m'aviez pas interrompu, j'aurais déjà conclu. Mais donc, est-ce que oui ou non vous allez expulser avant même que le tribunal et pu traiter les débats contradictoires ? C'est une question simple, il y a une date, oui ou non ? Je n'ai pas eu de réponse.

Mme la Présidente :

Je vous remercie pour votre réplique. Monsieur De Block, s'il vous plaît, juste une petite chose, dans toutes les enceintes parlementaires, c'est la même règle : vous posez les questions, ce qui répondent, répondent. Si vous n'êtes pas satisfaits de la réponse, c'est très intéressant, vous pouvez en faire état partout, où vous voulez, tout le temps, mais c'est la réponse et elle a été donnée.

*(Madame Turine proteste hors micro sur l'application du règlement d'ordre intérieur -
Mevrouw Turine protest op de toepassing van het reglement van inwege orde)*

Je me tourne vers le Secrétaire communal qui va vous donner son avis.

M. le Secrétaire communal :

Ecoutez, il y a un règlement d'ordre intérieur et les règles sont claires, il faut les suivre.

Mme la Présidente :

J'entends que certains voudraient réformer notre règlement d'ordre intérieur, franchement, nous ne sommes pas opposés à cette idée, mais je pense que ça ne se passera pas aujourd'hui.

Nous allons passer au point suivant qui est une communication au sujet de l'élection des membres du Conseil de l'Action Sociale.

Madame Turine, je ne suis pas responsable des choix qui ont été pratiqués durant la dernière législature. Je n'ai aucun commentaire à faire sur la gestion par l'assemblée précédente, aucun !

12. Election des membres du Conseil de l'Action sociale - Communication. Verkiezing van de leden van de Raad voor Maatschappelijk Welzijn - Mededeling.

Mme la Présidente :

Nous sommes au point 11 et je donne la parole à Monsieur le Secrétaire communal.

Monsieur De Block, s'il vous plaît, calmez-vous. Soyons raisonnables et passons à la suite de l'ordre du jour. Monsieur De Block, je comprends que vous n'aimiez pas les réponses que j'ai apportées. Monsieur De Block, Monsieur De Block, est-ce que vous vous rendez compte que vous sortez des limites ?

Franchement, vous voulez un incident ce soir ? Je respecte le règlement et je me suis tourné pour les questions qui ont été posées par les deux Conseillers vers le Secrétaire communal qui a expliqué ce qu'est légal. Excusez-moi mais je ne suis pas redevable de ce qui s'est passé dans ce Conseil durant la législature précédente. S'il vous plaît, soyez raisonnables, je passe maintenant la parole au Secrétaire communal. Monsieur El Khannouss, je ne suis pas professeur d'école, je respecte parfaitement le règlement d'ordre intérieur.

(Réactions dans la salle - Reacties in de zaal)

Je demande à la salle de rester calme.

Mme la Présidente :

Que la salle reste bien calme s'il vous plaît. Monsieur El Khannouss, je ne suis pas venu avec mon fan-club, je pense que vous oubliez que nous sommes dans la séance d'installation du Conseil communal, que le public présent est là pour assister à l'installation du Conseil . C'est le même règlement pour tout le monde et je me porte garante de l'impartialité. Quand j'ai une question, je la pose au Secrétaire communal. C'est ce que j'ai fait, peut-être que les réponses ne vous plaisent pas, mais les réponses sont là.

Écoutez, je pense que si vous voulez revenir demain parce que nous devons interrompre la séance, parce que vous faites un tollé, je ne crois pas que ce soit une bonne solution pour personne. Je demande à la régie de couper les micros des Conseillers communaux et de laisser parler le Secrétaire communal.

M. le Secrétaire communal :

Conformément à l'article 12 de la loi organique des C.P.A.S., l'élection des membres du conseil de l'action sociale a lieu en séance publique un lundi, au plus tôt le deuxième et au plus tard le septième qui suit l'installation du Conseil communal tenu de procéder à l'élection du conseil de l'action sociale.

L'élection des membres du conseil de l'action sociale aura lieu au cours de la séance du Conseil communal du lundi 17 décembre 2018 à 19h00 dans la Grange du château du Karreveld.

En application de l'article 11 par. 1er de la loi organique des C.P.A.S., les candidats membres effectifs et les candidats suppléants sont présentés par écrit par un ou plusieurs conseillers communaux ; les candidats acceptent par une déclaration signée sur leur acte de présentation.

La Bourgmestre, assisté du Secrétaire communal et en présence d'un conseiller communal de chaque groupe politique qui dépose un acte de candidature, reçoit les actes de présentation le premier lundi suivant l'installation du Conseil communal, soit le lundi 10 décembre 2018 de 13 à 15 heures, en double exemplaire à la Maison communale, Secrétariat communal, 20, rue du Comte de Flandre à Molenbeek-Saint-Jean,

Le second exemplaire, muni de l'accusé de réception, est remis au déposant de l'acte.

Overeenkomstig het artikel 12 van de organieke wet van de O.C.M.W.'s, heeft de verkiezing van de leden van de raad voor maatschappelijk welzijn plaats in openbare vergadering, op een maandag, ten vroegste de tweede en uiterlijk de zevende volgende op de installatie van de gemeenteraad die tot de verkiezing van de raad voor maatschappelijk welzijn moet overgaan.

De verkiezing van de leden van de raad voor maatschappelijk welzijn zal plaatsvinden tijdens de zitting van de Gemeenteraad op maandag 17 december 2018 om 19u00 in de Schuur van het Karreveldkasteel.

In toepassing van artikel 11 par.1 van de organieke wet van de O.C.M.W.'s worden de kandidaat-effectieve leden en de kandidaat-opvolgers schriftelijk voorgedragen door één of meerdere gemeenteraadsleden; de kandidaten stemmen in met een ondertekende verklaring op hun akte van voordracht.

De Burgemeester, bijgestaan door de Gemeentesecretaris en in tegenwoordigheid van een Gemeenteraadslid van elke politieke fractie die een kandidatenlijst indient, neemt de akten van voordracht, opgemaakt in twee exemplaren, in ontvangst de eerste maandag na de installatie van de Gemeenteraad, hetzij op maandag 10 december 2018 tussen 13 en 15 uur, in het Gemeentehuis, Gemeentelijk Secretariaat, Graaf van Vlaanderenstraat 20, te Sint-Jans-Molenbeek.

De indiener van de akte krijgt het tweede exemplaar, waarop voor ontvangst werd getekend, terug.

Mme la Présidente :

Merci Monsieur le Secrétaire communal.

13. Délégation de pouvoirs au Collège Echevinal - Application de l'article 149 de la Nouvelle Loi communale.

Délégation de pouvoirs au Collège Echevinal - Application de l'article 149 de la Nouvelle Loi communale.

Mme la Présidente :

Il s'agit de la première délégation au Collège échevinal, celle qui se fait en vertu de l'application de l'article 149 de la Nouvelle Loi communale. Il s'agit du droit de recruter, de nommer, promouvoir les membres du personnel communal à l'exception des cas prévus par la Nouvelle Loi communale.

Je soumets le point au vote.

Le Conseil approuve le point.

45 votants : 45 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

45 stemmers : 45 positieve stemmen.

14. Secrétariat communal - Délégation au Collège échevinal du pouvoir d'accorder des concessions de sépulture ou de columbarium (loi du 20 juillet 1971 modifiée par la loi du 20 septembre 1998, sur les funérailles et sépultures).

Gemeentelijk secretariaat - Opdracht van de bevoegdheid graf- en columbariumconcessies te verlenen aan het Schepencollege (wet van 20 juli 1971 gewijzigd door de wet van 20 september 1998 op de begraafplaatsen en lijkbezorging).

Mme la Présidente :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

45 votants : 45 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

45 stemmers : 45 positieve stemmen.

15. Délégation de pouvoirs au Collège échevinal - Application de l'article 234 par. 4 et 5 de la Nouvelle Loi communale.
Machtsverleningen aan het Schepencollege - toepassing van artikel 234 par. 4 en 5 van de Nieuwe Gemeentewet.

Mme la Présidente :

Il s'agit de la procédure de passation et fixation des conditions de marchés publics.

Nous passons aux votes.

*Le Conseil approuve le point.
45 votants : 45 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
45 stemmers : 45 positieve stemmen.*

16. Sports - Prolongation du contrat de concession conclu entre la Commune et l'A.S.B.L Molenbeek Sport modification de la durée et actualisation de la liste des biens donnés en concession.

Sport - Verlenging van het contract van de tussen de Gemeente en de vzw Molenbeek Sport gesloten concessie - Wijziging van de duur en update van de lijst van de in concessie gegeven goederen.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Monsieur El Khannouss.

M. El Khannouss :

C'est juste pour vous dire que je me réjouis qu'enfin vous ayez pris conscience que ce point comme celui qui concerne la Régie communale autonome est bénéfique pour les Molenbeekoïses. C'est dommage qu'il ait fallu attendre deux mois avant que ça n'arrive sur les bancs de nos Conseillers, mais je le dis, il ne faut jamais désespérer, comme quoi, le travail finit par porter et je m'en réjouis. Ce point a été reporté il y a deux mois et je me réjouis qu'on ait enfin trouvé la voie de la raison et que nous allons enfin voter ce point aujourd'hui et qui je l'espère sera suivi du point sur la Régie communale autonome qui sera bénéfique aux Molenbeekoïses et aux deniers de la commune.

Mme la Présidente :

Merci Monsieur El Khannouss.

Je donne la parole à Monsieur Vossaert.

M. Vossaert :

Avant d'intervenir sur ce point, sur cette motion d'ordre, je vous avoue que j'aurais préféré une précision parce que je comprends très bien la réaction de mes collègues et je pense que nous avons besoin d'avoir parfois cette écoute même s'il y a un règlement et qu'il y a des nécessités d'être précis jusqu'au dernier point, mais il y a parfois besoin de dialogue, on aurait même pu régler cela lors d'une suspension de séance.

En attendant, je pense qu'ici, pour le point qui vient, pendant la législature précédente, nous avons déjà évoqué la question et c'est vrai qu'à Bruxelles, les centres sportifs locaux ne sont pas légions, et Molenbeek, avec cette ASBL Molenbeek Sport bénéficie déjà d'un certain potentiel avec énormément de personnel, des moyens financiers, des acteurs tout autour et au niveau de cette reconnaissance vers un centre sportif local, il y a une piste intéressante pour pérenniser notre soutien à nos acteurs sportifs. Je serai donc le premier à soutenir cette initiative.

Et puis, je vais dire qu'il ne faut pas se hâter parce que ce sont des décisions importantes, il y a des impacts budgétaires et des impacts au niveau du personnel et donc c'est bien qu'on puisse voter ce point aujourd'hui et qu'on est un suivi par la suite.

Mme la Présidente :

Merci Monsieur Vossaert.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Merci, effectivement notre groupe se réjouit de ce point qui été mis à l'ordre du jour et qui va au-delà du point et qui va permettre à la commune de Molenbeek de se doter d'un centre sportif local également surtout d'avoir des moyens financiers importants pour la Commune et pour le sport ici à Molenbeek. J'ai entendu l'ex Echevin des Sports regretter qu'on ait attendu deux mois pour venir avec cette décision, je fais simplement remarquer que le nouveau Conseil communal vient de s'installer, il y a à peine une heure de cela, et que si vous regrettez de mois de retard, moi j'ai envie de dire que je regrette cinq ans et 10 mois. Vous auriez pu pendant six ans déposer ce dossier et vous n'avez pas fait. Mais soit, restons positifs et restons concrets, ce qui est important aujourd'hui, c'est que cette majorité se distingue déjà avec le dépôt de ce dossier qui sera bénéfique au sport à Molenbeek.

Mme la Présidente :

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Monsieur El Khannouss.

M. El Khannouss :

Je ne vais pas entrer dans une discussion stérile parce que je sais que mon collègue un bien faire mousser les choses, mais simplement sa réaction démontre qui ne connaît pas du tout le processus qui a duré plus de trois ans pour avoir toute une série de conditions, qui devaient entre autres être décidées au niveau fédéral, pour pouvoir faire aboutir le projet de la Régie qui imposait justement qu'on propose aujourd'hui la reconduction de cette mise à disposition des infrastructures à Molenbeek Sport, c'était une des conditions sine qua non parce qu'elles se termine en 2021, et ici, d'une manière avancée, nous proposons de la reconduire afin de pouvoir faire aboutir ce projet de la Régie et c'est en lien, Monsieur Daïf, avec la Régie sportive.

Mme la Présidente :

Merci Monsieur El Khannouss.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Pour ne pas aller plus loin dans la polémique, je voudrais simplement dire que si je prends pour argent comptant ce que vous dites et qu'un tel dossier prend trois ans, j'ai des doutes. Vous avez été Echevin pendant six ans et donc vous auriez pu déposer ce dossier il y a trois ans. Mais soit, ce qui est important, c'est qu'on va voter ce point.

Mme la Présidente :

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Je ne comprends pas très bien en quoi la Régie est déjà répliquée dans le point qui est soumis ici ? Je voudrais savoir quels sont les raisonnements derrière ? Est-ce que la période durant laquelle le contrat n'existait plus, que se passe-t-il pour les décisions qui ont été prises pendant cette période-là ? Quel est la légalité s'il y a des plaintes ?

Il y a eu un contrat de concession précédent qui a pris fin il y a un an. Maintenant on vote la prolongation pour les 10 prochaines années. Toutes les décisions qui ont été prises la dernière année

sans le contrat de concession, est-ce que en fait Molenbeek Sport, l'ASBL et donc aussi les gestionnaires et les administrateurs de cette ASBL sont légalement responsables s'il y a quelque chose qui foire ? Parce que apparemment ils ont pris des décisions hors contrat de concession. J'aimerais bien avoir une réponse précise cette fois-ci et pas besoin qu'on applaudisse, j'aimerais bien qu'on fasse la police du conseil.

Mme la Présidente :

Merci Monsieur De Block.

Je vais répondre à la question. La Régie et le Centre sportif local sont bien deux points tout à fait distincts. Celui que nous avons choisi de remettre à l'ordre du jour, bien qu'un tout petit peu modifié par rapport à ce qui a été proposé par le précédent Collège, c'est le Centre sportif local. La Régie n'est pas encore en jeu aujourd'hui.

Quant à votre seconde question, en réalité il n'y a pas eu d'interruption de la concession puisqu'il y avait toujours un contrat jusqu'en 2021 et il s'agit en réalité ici d'une prolongation anticipative, c'est la formule la plus adéquate, de manière à pouvoir entrer dans les conditions que la Fédération Wallonie-Bruxelles met pour nous reconnaître comme Centre sportif local. Je vous remercie.

Je vais soumettre le point au vote, sur le Centre sportif local, c'est le point qui est à l'ordre du jour.

Le Conseil approuve le point.

45 votants : 42 votes positifs, 3 abstentions.

De Raad keurt het punt goed.

45 stemmers : 42 positieve stemmen, 3 onthoudingen.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Madame Turine.

Mme Turine :

Si nous nous abstenons, évidemment nous ne sommes pas contre ce projet, mais effectivement nous ne voyons pas très clair parce que c'était lié à la question de la Régie sportive et on ne sait pas si elle est encore à l'ordre du jour ou pas, et on estime que ça mériterait un vrai débat, une présentation plus large et donc, en attendant d'avoir plus d'explications, nous nous abstenons.

Mme la Présidente :

Merci Madame Turine.

Ceci clôture les travaux du conseil d'aujourd'hui. Je remercie notre assemblée.

À Monsieur De Block demande la parole ? Excusez-moi, je suis désolée, franchement ici le tableau est extrêmement compliqué, je ne peux pas savoir que c'est vous et je ne peux même pas par moment voir que vous avez demandé la parole. J'espère que ce problème technique sera réglé pour la prochaine fois. Je vous cède la parole.

M. De Block :

Je voudrais en fait demander si c'est possible d'accueillir pour un dépôt symbolique le cahier de revendications des travailleurs de la CGSP ? Ils sont présents dans la salle.

Mme la Présidente :

Merci Monsieur De Block, je comprends votre demande. Ce sont des choses qui se font en général en marge du Conseil, parce que chaque famille politique peut prendre acte et donc je pense que nous allons procéder comme à l'habitude par rapport à ce point.

M. De Block :

Mais donc je voudrais effectivement proposer que les gens puissent se rapprocher et vous donner le cahier des charges. Moi, ça m'intéresse aussi d'avoir connaissance de ce cahier des charges et d'écouter ce qu'ils ont à dire. Je trouve que c'est un élément positif de démocratie.

Mme la Présidente :

Excusez-moi, mais là vraiment, cette procédure n'existe pas dans notre règlement. On vient d'avoir une séance d'installation qui je pense a rencontré l'attention du public et je pense que nous allons procéder pour la réception du cahier de revendications comme d'habitude. Je vous remercie tous et je remercie le public nombreux ce soir et à la semaine prochaine pour le prochain Conseil communal.